

Territoires de coopération

Des avenir à bâtir ensemble



L'Agriculture dans le développement territorial

PRÉAMBULE

Coopératives et territoires, une longue histoire commune...

Les coopératives sont ancrées dans leur territoire, statutairement certes, mais surtout par le fait que leurs associés, agriculteurs, sont liés aux évolutions de leur territoire qu'ils sont par ailleurs les premiers à entretenir. Mais au-delà de ce constat bien connu, parfois, d'être reconnu, comment évoluent ces relations dans un contexte où agriculteurs, coopératives et territoires sont confrontés à la mondialisation des marchés et des échanges, où information et communication se raisonnent à l'échelle planétaire ?

C'est l'exercice que le comité scientifique d'évaluation auprès de Coop de France a proposé à une équipe projet qui, au sein de son réseau de développement, travaille à une action financée par le ministère de l'agriculture (CASDAR) intitulée « Valoriser les productions dans les différents territoires par l'organisation des filières et favoriser un développement local par l'action collective ».

Le document présent est le fruit de ce travail d'équipe. Il se veut une invitation à une réflexion ultérieure plus approfondie avec des équipes de chercheurs qui trouveraient un intérêt à ce recueil d'informations. Celui-ci montre la diversité des projets des entreprises et comment chacun à leur façon, ils répondent à une ou plusieurs facettes des attentes des territoires.

La lecture du document révèle à quel point ces attentes sont différentes en fonction des contextes territoriaux (attractivité touristique plus ou moins forte, vocation agricole plus ou moins marquée, pression urbaine plus ou moins prégnante...) et comment l'outil coopératif permet aux agriculteurs d'apporter leur contribution.

Si la mondialisation des marchés est un phénomène indéniable et incontournable, elle entraîne pour l'économie agricole la nécessité de se projeter sur de nouvelles voies pour consolider des débouchés quand on peut faire la preuve tous les jours des distorsions de concurrence entre les différentes zones de production agricoles dans le monde.

Des signaux existent qui doivent inciter la coopération agricole à innover pour se rapprocher des consommateurs et répondre à l'engouement de certains pour les circuits courts. Puisque les coopératives savent approvisionner les marchés de la grande distribution et de l'exportation ou nouer des partenariats pour construire des filières de valorisation de la biomasse, ne peuvent-elles pas s'organiser pour répondre également à ces nouveaux consommateurs ? Les marchés des énergies vertes conduisent aussi à de nouveaux modes d'organisation avec un lien au territoire très étroit. De nouveaux territoires de coopération s'ouvrent !

Territoires de coopération

Des avenir à bâtir ensemble

Territoire... Qu'il soit homme politique, syndicaliste, ou même capitaine d'industrie, aucun dirigeant n'omettrait d'y faire référence, lorsque dans ses discours il galvanise ses troupes et défend ses projets. A tant l'entendre, le terme mérite pourtant qu'on le précise un peu.

Pour le citoyen, le territoire c'est sans doute cet espace, délimité, où il habite, travaille, se déplace, a ses loisirs et ses réseaux de relations. C'est donc le lieu où il doit normalement trouver les ressources matérielles, mais aussi identitaires qui lui permettent de vi-

vre au milieu d'autres hommes et de préparer, si possible dans la sérénité et avec visibilité, l'avenir des générations qui suivent.

Ces besoins, ces espoirs, les agriculteurs, bien sûr, les ressentent et les vivent aussi. Avec plus d'acuité peut-être, car leurs propres ressources sont impérativement inscrites dans le terroir, la terre même de ces espaces. De ce territoire non délocalisable, il leur faut valoriser en permanence les ressources nouvelles, matérielles, paysagères, culturelles... qui répondront à leurs besoins et à ceux de leurs concitoyens,

voire des citoyens du monde. Cette nécessité les oblige à veiller, innover, combiner leurs initiatives avec celles des autres habitants du territoire, pour mettre à leur disposition et partager avec eux les valeurs ainsi créées.

Parce qu'elles sont nées des hommes et du territoire, les coopératives agricoles sont partenaires de tous ceux qui agissent pour créer et renouveler ces ressources dans un esprit de consensus et de pérennité du vivre ensemble. Dans leur diversité, les initiatives relâchées ci-après montrent qu'elles le font chaque jour.

Entre coopératives et territoires des valeurs partagées

D'abord ici et non ailleurs

Les coopératives se sont construites sur des fondamentaux qu'elles partagent avec les différents échelons de la démocratie locale : mettre les hommes et le territoire au coeur de leurs actions. Les coopératives y entrent par l'économie, les élus par l'action politique. L'histoire des premières l'illustre : elles sont nées de la nécessité de défendre les intérêts – parfois la survie – de collectivités d'hommes sur un territoire donné. Ici, des groupes d'agriculteurs se sont regroupés, parfois à l'échelle d'un canton, afin de ne plus subir les diktats de négociants en grains disposant de micro-monopoles. Là, des éleveurs, lassés de se résigner à ne faire qu'accepter le prix auquel de petits industriels leur « prenaient » le lait, se sont rassemblés, ont pris en charge sa mise en marché, puis sa transformation, afin d'en obtenir une meilleure valorisation. Au passage, ils ont milité pour créer des outils destinés à moraliser les transactions, à l'image des laboratoires interprofessionnels laitiers ou des machines à classer les carcasses. Ce faisant, ils ont montré combien, sur un territoire donné, l'organisation collective peut enrayer ce qui l'instant d'avant semblait inéluctable.

Insuffler de l'éthique dans l'économie

Mais l'ouvrage, sans cesse, doit être remis sur le métier. Depuis 3 ans, les soubresauts du marché du lait ont mon-

tré combien, quand d'autres jettent le gant, la coopération peut – pourtant dans les contextes les moins favora-

bles – se mobiliser pour éviter que des producteurs ne soient laissés au bord du chemin. C'est encore bien souvent

A LA RÉUNION

Des « Produits Pays » pour renforcer l'identité territoriale



En matière de produits alimentaires non transformés, les agriculteurs de La Réunion assurent environ 60 % de l'approvisionnement de leurs concitoyens. Ce niveau d'autonomie pourrait être largement amélioré, compte tenu du potentiel agricole régional. Mais, paradoxalement, il tend à diminuer face à des modes de distribution et des importations de denrées fraîches ou congelées, à des prix évidemment compétitifs, mais à la qualité parfois inégale. Pour combattre cette tendance, les coopératives de La Réunion se sont impliquées dans la structuration de filières de produits « Pays ». Les conditions d'utilisation de ce terme, définies par un décret de 2006, le réservent aux seules denrées dont la totalité du cycle de production – du naissage au conditionnement – est réalisé dans un même département d'Outre Mer. Les coopératives ont ainsi multiplié les initiatives : création d'une identité graphique, offre de fruits et légumes sur les marchés traditionnels, approvisionnement de la grande distribution en produits frais, participation aux événements locaux, organisation d'une émission télévisée (« Terres d'ici ») financée par les producteurs et leurs partenaires, etc. Elles ont aussi favorisé l'intégration d'entreprises non coopératives à cette démarche fédérative.

En s'engageant dans cette voie, la Fédération régionale des coopératives veut faire partager sa conviction que défendre ces productions locales est l'une des voies de la sécurité alimentaire et de l'autonomie d'approvisionnement. Celle-ci, alors considérée comme un moyen de cohésion territoriale, prolonge et prend le relais de l'une des valeurs originelles du mouvement coopératif : la recherche de moralisation de la relation économique et des marchés. Cette philosophie peut être partagée avec d'autres acteurs se réclamant de la même approche. La création, en 2009, de l'Association « Produits Pays de la Réunion » va dans ce sens en étendant le rayonnement de la démarche au-delà de son périmètre d'origine.

Des produits coopératifs en circuit court

Entre acteurs aux valeurs identiques, pourquoi ne pas commercer directement ? En Languedoc Roussillon des coopératives agricoles relèvent le gant.

L'idée est née à la suite d'une première « convention d'affaire » (une rencontre entre distributeurs et fournisseurs) tenue entre Système U et les coopératives agricoles : pourquoi ne pas organiser une manifestation similaire, mais cette fois entre mutuelles, coopératives et associations de la région ? La Fédération des Coopératives Agricoles de Languedoc Roussillon a ainsi proposé aux membres de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES), de créer une convention d'affaire de l'Economie sociale. L'objectif : générer des flux d'affaires et développer des marchés à travers des conventions partenariales et des contrats commerciaux entre ces différents acteurs. Ainsi est né le salon COVENTIS, en décembre 2008.

Mettre en avant l'approvisionnement local

La convention passée entre la Sica du Caroux et le village de vacances du Lazaret illustre cette démarche et ses potentialités. Implantée au cœur du Parc naturel du Haut Languedoc, la première commercialise principalement des fruits et légumes issus de ce territoire que ca-

ractérisent l'olive, la châtaigne, la figue, la vigne, les arbres fruitiers, le miel et autres fromages de chèvre. Le second, situé en bord de mer, au cœur d'une pinède, dans le quartier de la Corniche à Sète, dispose de 155 chambres et de salles de réunion. Il accueille, en toutes saisons, des familles, des groupes sportifs, séminaires, congrès etc. L'accord passé entre eux vise à approvisionner le restaurant du village de vacances en fruits et légumes tout au long de l'année.

Par ce contrat, la Sica du Caroux s'engage à promouvoir la production locale, et à favoriser une agriculture durable en adaptant les variétés et les pratiques agricoles aux conditions agronomiques. De son côté, le Lazaret mettra en avant auprès de sa clientèle l'origine de l'approvisionnement et proposera, à tous les repas, des fruits au buffet de dessert. Mais au-delà, d'autres objectifs sont affichés comme la volonté d'améliorer la



Avec Coventis, une convention d'affaires réunit coopératives et autres acteurs de l'économie sociale.

qualité gustative des fruits et légumes servis au restaurant, de favoriser le développement économique des producteurs coopératifs régionaux et de générer des bénéfices économiques, sociaux et culturels pour la population locale.

D'autres contrats vont suivre. Mais en organisant ce premier salon Coventis, ses promoteurs ont bien inauguré – et de manière ambitieuse – un nouveau type de relation entre les coopératives et leurs partenaires locaux. Qui essaimera peut-être... Avec le territoire pour ligne d'horizon commune.

L'initiative va s'étendre

La Fédération régionale de la coopération agroalimentaire – qui représente environ 420 coopératives agricoles de toutes les filières - et l'Union Nationale des Associations de Tourisme en Languedoc Roussillon, qui réunit 35 centres de vacances, partagent un objectif commun de développement territorial durable et soutenu, visant notamment à concilier développement économique, protection de l'environnement et respect de l'identité de la population locale.

Toutes deux travaillent actuellement à étendre ce projet à l'ensemble de leurs adhérents respectifs par le biais de ces conventions de partenariat et de mise en relation directe.

Paroles d'acteur

Marie Meunier, déléguée régionale à l'économie sociale et solidaire

« Des pratiques entrepreneuriales exemplaires et durables »

« D'emblée, quand j'ai eu connaissance de ce projet, je l'ai soutenu. En effet, l'économie sociale et solidaire se veut avant tout au service des Hommes. Elle se situe dans l'économie marchande mais ne fait pas de l'argent son objectif principal. Elle est en outre indissociable de la notion de territoire, où elle contribue à développer des emplois, des activités et du lien social. En Languedoc-Roussillon, les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont considérés comme des acteurs économiques à part entière, mais qui apportent une autre valeur ajoutée : ils sont porteurs de pratiques entrepreneuriales exemplaires et durables, qui devraient aussi constituer un modèle pour les entreprises dites de l'économie classique. Notre Région souhaite relever plusieurs défis dans ce domaine et d'abord consolider les actions déjà lancées comme Coventis. Elle réaffirme aussi son soutien aux projets à venir, notamment une pépinière d'entreprise qui verra le jour à l'horizon 2011. Certains secteurs d'activité, comme les services à la personne ou l'environnement, méritent également qu'on leur porte une attention particulière pour leur potentiel de développement dans notre territoire. »

dans cette éthique collective que les coopératives apportent des services à leurs associés sur des marchés émergents comme dans le photovoltaïque actuellement.

Cette mission – insuffler de l'éthique dans l'économie – oblige à emprunter des voies d'innovation. C'est par exemple le sens de la démarche de « Produits Pays » dans laquelle se sont impliquées les coopératives de l'île de La Réunion. (encadré page 3)

Ce souci de défense de leurs mandats, les collectivités locales le connaissent aussi. C'est même le principe de leur action. Quel élu n'a dû un jour essayer – avec les moyens parfois limités que lui donne la loi – d'enrayer la disparition d'une activité jugée vitale pour ses administrés ? Ou dépenser la même énergie à en favoriser une autre, propre à leur offrir de nouvelles perspectives ? Au quotidien, ces maires, présidents de communautés de communes, conseillers généraux,

doivent relever un autre challenge : susciter, encourager, apporter aux citoyens les services dont ils ont besoin, de l'école à l'hôpital en passant par les transports, les loisirs... ou le cadre de vie.

Coopératives et collectivités partagent cette même vocation : produire des biens ou services qui permettent à des citoyens de vivre, dans la durée, sur le territoire qu'ils se sont choisis.

Un même vécu de la « Res Publica »

INTERVIEW JEAN-FRANÇOIS DRAPERI*

« Comme les collectivités, les coopératives s'attachent à servir leur territoire »



Que les coopératives parsèment le territoire, c'est important ?

C'est une chance bien sûr ! Une coopérative agricole, c'est un regroupement de personnes avant d'être un regroupement de capitaux. D'emblée, cela veut dire qu'elle vise d'abord à servir les besoins des hommes et femmes qui l'ont créée, c'est-à-dire travailler et vivre sur et de leurs terres, dans une perspective de durée, avec, même, plusieurs générations pour horizon. Ce parti pris fait qu'elle s'attache à cette mission de service sur son territoire au moins autant qu'à sa finalité économique. Pour être complet, il faut reconnaître que certaines PME partagent avec elle cet attachement au pays où elles sont nées. Mais si la coopérative est bien dans, et complémentaire, de l'économie marchande, elle constitue aussi un outil qui permet à ses sociétaires et à leurs voisins du même territoire de résister aux dérives de la dite économie. La période actuelle montre bien ce qui peut arriver quand la propriété du capital est détachée de la logique de production. Par essence, cela ne peut pas arriver en coopérative.

Mais quels atouts ont les coopératives pour ainsi résister ?

Le premier est la mutualisation de moyens apportés par les sociétaires et convertis en

outils de toute nature mis au service de la communauté qu'ils constituent. Il faut y ajouter une capacité, certes variable d'un lieu à l'autre mais réelle, à peser sur l'organisation et les marchés parce qu'elles contrôlent la matière première que sont les denrées agricoles. Leur mode d'organisation, via leurs différents échelons et leurs services techniques et d'animation, les rend également aptes à favoriser un développement endogène des territoires. Pour toutes ces raisons, je crois vraiment que, par principe, la force économique des coopératives peut, quand et là où elles le veulent, être sans limites ! Ce sont ces atouts qui leur donnent la possibilité d'arbitrer en permanence et de concilier leurs deux finalités : le service et l'économique. Si l'on retirait les coopératives du paysage, combien resterait-il d'exploitants agricoles ?

Evidemment, il peut exister ici ou là des dérives du système coopératif. Mais les exemples sont multiples qui illustrent ses atouts et sa fidélité à ses valeurs originelles. Le fait même que ce système existe montre qu'il représente une alternative possible et efficace. Une manière de dire : il y a d'autres façons de faire et qui marchent !

C'est cela qui fait des coopératives des partenaires privilégiés des collectivités locales ?

Pas seulement. Les coopératives sont en effet lieu de formation, d'apprentissage de la coresponsabilité et de la citoyenneté. Il y a là un socle de valeurs qu'elles partagent avec les instances démocratiques, du local au national - autour de leurs principes de liberté d'adhésion, d'égalité de voix, de solidarité/fraternité. Mais elles disposent en outre de la faculté à produire et cultiver de la connaissance autour de la dimension économique, ce que ne fait pas, par exemple, le monde associatif.

Les partenariats entre ces deux mondes pourraient donc se développer encore ?

Ils le devraient, même. Et peut-être encore plus aujourd'hui. A mon avis, en effet, de nouveaux champs s'ouvrent au monde coopératif autour de questions pour lesquelles il y a un certain « vide conceptuel » du côté des entreprises classiques. La gestion de l'eau, de l'énergie, des transports, de la restauration collective, la commande publique, l'identité locale et beaucoup d'autres bien collectifs aujourd'hui mieux perçus qu'hier, sont autant de domaines autour desquels il y a des synergies naturelles possibles entre coopératives et collectivités au service du territoire qui leur est commun.

Pour s'y engager, la coopération agricole dispose d'une autre force dont on n'a pas toujours pleinement conscience : sa diversité. Entre coopératives classiques, Sica, SCA, cuma, Scic et unions des uns ou des autres, il y a une multiplicité de statuts et organisations qui permettent de s'adapter à de nombreuses situations locales. Et de réunir autour d'un même projet de territoire des acteurs d'origines différentes.

A mon sens on gagnerait d'ailleurs à élargir cette approche à d'autres composantes du monde coopératif. Avancer plus souvent ensemble entre coopération agricole et d'autres formes de l'économie sociale - Scops, coopératives de consommateurs, voire AMAP et initiatives collectives foncières du type « Terre de Liens » - démultiplierait sûrement les forces des uns et des autres et leur capacité à transformer leur vision partagée du territoire en défis collectifs... et relevés.

* A l'origine spécialiste de géographie rurale, Jean-François Draperi est maître de conférence en sociologie et directeur du Centre d'économie sociale Travail et société (Cestes) au CNAM. Il est rédacteur en chef de la « Revue internationale de l'économie sociale (Recma) » et a publié, notamment « Rendre possible un autre monde », « Comprendre l'économie sociale » etc.

S'unir pour vendre les fleurons du pays

Belle de Boskoop, Pissenlit blanc, Endive Perle du Nord... Ces trois produits d'une même région abordent désormais ensemble le marché.

Une forte identité... c'est la caractéristique commune de plusieurs des fruits et légumes que produisent les adhérents de deux coopératives du Nord Pas de Calais. Les Flandres françaises sont ainsi reconnues comme l'un des meilleurs terroirs de la pomme « Belle de Boskoop », appréciée pour sa couleur et sa valeur gustative prononcée. Les adhérents de la SCA SipeNord assurent le tiers de la production française, dans le respect de la production fruitière intégrée (PFI) depuis 1990. Toujours à la SipeNord, sur le littoral de la Flandre maritime, quelques adhérents perpétuent la culture du pissenlit blanc, démarrée durant l'entre deux guerres. Pas toujours bien connu, mais très typé, il se distingue par son goût légèrement amer, son port dentelé et sa couleur, d'un jaune éclatant.



Ces produits, qui portent parfois très loin les couleurs de leur région, côtoient sur ces terres un autre emblème du nord de la France : l'endive. Le savoir-faire des producteurs se traduit ici par leur capacité à maîtriser « l'effet de cave ». Pour garder sa blancheur, l'endive doit en effet grandir à l'abri de la lumière, dans une atmosphère chaude et humide parfaitement contrôlée. La coopérative France Endive, qui leur assure un débouché appuie aussi les efforts de ces agriculteurs via la recherche variétale, le conseil technique etc.

Valoriser ensemble l'identité régionale

Contrôlant ainsi l'une et l'autre des produits à forte identité régionale, les deux coopératives ont décidé d'en faire ensemble un atout. Saisissant les opportunités créées par la réforme de l'OCM (organisation commune de marchés) fruits

et légumes en 2007, elles se sont ainsi associées dans une AOP (Association d'Organisations des Producteurs) commerciale, France NORD. La nouvelle structure propose ainsi aux clients, depuis janvier 2009 et sous une même bannière, une gamme plus étendue et des volumes plus conséquents, autour de 35 000 tonnes.



La nouvelle entité s'appuie en outre sur la marque « Perle du Nord », créée en 2005. Lancée autour de l'endive, elle appartient aux 6 organisations de producteurs de la région et s'étendra à terme à d'autres légumes. Selon de nombreux acteurs locaux, ces deux initiatives s'avèraient sans doute indispensables pour ancrer à la fois les agriculteurs et leurs produits bien spécifiques sur ce territoire du Nord de la France.

Des producteurs organisés

Créée en 1974, la SCA SipeNord rassemble une cinquantaine de producteurs du Nord, du Pas-de-Calais et de la bordure de la Somme qui mettent en valeur 600 ha de plein champ et de vergers. Elle commercialise 12 000 tonnes de fruits et légumes, comme le pissenlit blanc, les poireaux, la frisée fine, etc. Avec 2.700 t, ses 15 adhérents arboriculteurs récoltent le tiers de la production nationale de pommes de Boskoop.

Créée en 2000, la coopérative France Endive, regroupe la production d'une centaine d'adhérents répartis sur 4 bassins de production : Cambraisie et Somme, les Weppes, la Pêvèle et l'Audomarrois. Ses principales productions sont l'endive, le chou-fleur, la carmine, les choux divers, pour un volume total de 23 000 tonnes.

Paroles d'acteur

Thierry Lazaro, député maire de Phalempin

« Sans agriculteurs organisés, nous aurions perdu la production »

« Bien évidemment on pourrait produire de l'endive ailleurs. Mais nous sommes tout de même ici sur son bassin d'origine, il aurait été désolant de ne pas en faire une force. Heureusement, le positionnement qualitatif pris par les producteurs, et qui nécessite de réels savoir-faire, leur permet de se démarquer. La « Perle du Nord » est certes une endive, mais une endive « pluri gustative » : elle a du goût, elle est belle, le consommateur n'est jamais déçu et je ne manque pas de défendre cette filière chaque fois que je le peux. L'organisation des producteurs leur a permis de développer une stratégie de production et de commercialisation ; ils ont innové, ils se sont positionnés commercialement et le résultat de ce travail est reconnu. Si ce n'avait pas été le cas, cette production aurait peut-être disparu du territoire puisqu'elle peut se faire presque partout. A mon sens, c'est tout simple : si les agriculteurs ne s'étaient pas organisés dans les années 60, nous aurions perdu la production. Mais je ne crois pas que ce travail aurait pu se faire sans la mutualisation et la coopération. Une organisation collective a un rôle structurant : quand elle sait, comme ici, évoluer, innover, être dynamique et bien se positionner commercialement, elle est bien plus solide. Et encore plus en temps de crise. »

Coopératives agricoles et instances électives partagent un autre principe : le fonctionnement démocratique. Peut-on qualifier autrement les bases statutaires de la coopération agricole : libre adhésion, un homme une voix, solidarité ? Formulé différemment, on retrouve là le triptyque de la République : Liberté, Egalité, Fraternité. Mais, au-delà des mots, il s'agit bien, dans les deux cas, d'assemblées d'hommes et de femmes qui, par la recherche de consensus, suivie d'une décision démocratique, préparent puis adoptent et conduisent des projets. Leur ambition est identique : créer les conditions d'un avenir pérenne pour ceux qu'ils représentent. Cette similitude est souvent soulignée par les responsables de collectivités qui ont les coopératives pour interlocuteurs. *« Les principes décisionnels d'une coopérative se rapprochent un peu de ceux d'un Pays. »* remarque ainsi Bénédicte Dupré, directrice du pays de Figeac dans le Lot. (encadré ci-contre)

Pour toutes ces raisons les coopératives sont dans leur rôle quand elles initient, ou quand elles participent à des projets à l'échelle d'un territoire. Dans les domaines qui les concernent, elles partagent cette vocation avec les collectivités territoriales. Ce constat renforce la légitimité et la pertinence

DANS LE LOT

« Pays et coopératives ont des principes décisionnels proches »

En 2002 la Sicaseli, une coopérative d'approvisionnement et de services du Lot, avait fait réaliser une étude visant à déceler les pistes à privilégier pour accompagner l'installation de jeunes agriculteurs. *« Le constat a été sans appel, explique Dominique Olivier, son directeur, on n'a pas un problème agricole, mais un problème de territoire. Les artisans, les commerçants, connaissent les mêmes difficultés à trouver des jeunes, des compétences, des investissements. »* Du coup la coopérative a multiplié les initiatives communes avec les autres acteurs du territoire. Lorsqu'elle diversifie ses activités, elle le fait certes selon les opportunités et les besoins de ses agriculteurs, mais aussi de son territoire: reprise de garages de mécanique agricole en partenariat avec une coopérative voisine, installation d'une boucherie traditionnelle dans le Gamm Vert, rachat d'une scierie en manque de repreneurs etc.

Depuis la création du Pays de Figeac, en 2005, elle se veut force de proposition vis-à-vis de cette nouvelle structure politique. Ainsi, elle a récemment suggéré la mise en place d'un projet d'engagement pluriannuel pour l'« Innovation territoriale », autour de la qualité des paysages et de l'eau, du management énergétique et d'une gouvernance alimentaire territoriaux ; de même pour la gestion du vivant sur ce territoire. *« Cette approche correspond bien à la vocation des Pays dont la stratégie territoriale est par nature transversale et multisectorielle. »* souligne Bénédicte Dupré, directrice du Pays de Figeac. *« Et nous en sommes sans doute au début des collaborations avec la Sicaseli, un interlocuteur pour nous intéressant car elle partage les mêmes enjeux de développement. Il y a entre nous, je crois, une bonne compréhension. »*

de démarches partenariales pour le développement territorial.

« Les coopératives ont un socle de valeurs qu'elles partagent avec les collectivités

qu'elles côtoient » résume Jean-François Draperi, sociologue et spécialiste de l'économie sociale.

(encadré page 5)

En coopérative, entreprendre autrement

Des capitaux et des outils ancrés au territoire

Les pionniers de la coopération agricole ont su la doter de statuts et de modes d'organisation qui renforcent le lien avec leur territoire d'origine, le rendent quasi indestructible. Il en va ainsi de leurs capitaux : constitués de parts sociales détenues par ceux qui vivent au pays, ils ne risquent guère de s'exporter. Les intérêts qui leur sont servis ne peuvent évidemment se comparer à ceux qu'exigeraient des fonds de pension. Mais le coopérateur connaît l'économie réelle : son objectif n'est pas de spéculer mais de mettre à disposition de sa coopérative les capitaux dont toute entreprise a besoin. Il veut d'abord continuer à travailler au Pays. Si la situation économique se dégrade localement, il n'ira pas chercher sous d'autres cieux des rendements financiers plus favorables, mais va plutôt, avec sa coopérative, essayer d'innover, d'adapter sa production, d'aller vers de nouveaux produits.

Les règles de la coopération prescrivent

que le remboursement de ces capitaux ne peut pas générer de plus values. Elles permettent aussi aux anciens adhérents de conserver leurs parts sociales, et de soutenir ainsi l'activité de leurs successeurs. Comme eux, les salariés peuvent également prendre du capital social dans les coopératives.

Les réserves impartageables sont une autre force du mouvement coopératif. Découlant du constat que les moyens de production constituent une propriété collective, il implique que, même en cas de liquidation de l'activité, ces réserves doivent être mises à disposition d'autres coopératives. Ainsi, dans tous les cas de figure, les capitaux des entreprises coopératives restent attachés au territoire où vivent leurs adhérents.

Ce sont les associés qui choisissent

Il en est de même des outils industriels ou commerciaux, de stockage ou de

transformation des coopératives. Ils sont par essence ancrés au territoire et non délocalisables. D'abord pour des raisons économiques et logistiques : pourquoi irait-on bâtir une usine loin des champs des agriculteurs qui vont l'alimenter ? Mais investir ici est aussi un moyen de développer les productions nouvelles permettant aux coopérateurs de maintenir ou améliorer leurs sources de revenu. Le doublement, en 2009, de la capacité de l'usine clermontoise de Jacquet (Limagrain) illustre cette volonté : *« Choix délibéré des actionnaires de notre groupe coopératif, cet investissement vise à valoriser des productions de blés améliorants en Limagne pour sécuriser l'activité de nos adhérents autour de céréales recherchées en boulangerie »,* précise Jean-Yves Foucault, agriculteur et administrateur de la coopérative.

(Limagrain page 8)

Ainsi, depuis leur création, les coopéra-

La force d'investir au pays

Fidèle à sa région le groupe Limagrain y développe partenariats, innovation et outils industriels. Qui ancrent agriculture et emplois sur ce territoire.

Si les terres de Limagne sont appréciées, on n'est pas ici dans la Beauce. Y cultiver des blés dans de bonnes conditions nécessite de s'adapter aux contraintes régionales : climat contrasté, déficit en eau, cycle de végétation court, éloignement des bassins de consommation. Pour ces raisons, le groupe coopératif Limagrain, qui a ici ses racines, a investi dans l'innovation et la mise en place de filières de valorisation agro-industrielles allant de la semence au produit fini : le pain. En amont, la coopérative permet ainsi à ses adhérents d'accéder aux variétés « élites ». Et à l'aval, à Riom, dans le centre de recherche Jacquet – entreprise rachetée par Limagrain en 1995 – des généticiens, experts en procédés industriels, et spécia-

listes des ingrédients céréaliers, mettent au point des pains aux qualités naturelles et fonctionnelles reconnues.

Dans le même esprit, les initiatives conjointes de l'Inra et de Limagrain ont conduit à la création, en 2005, du pôle de compétitivité labellisé « Céréales Vallée » qui réunit aujourd'hui 65 adhérents publics et privés, de la recherche à l'industrie. Sa vocation est double. D'abord devenir une référence internationale dans la conception des semences céréalières du futur. Ensuite, au plan national et régional, ses responsables veulent valoriser les productions agricoles via des filières agro-industrielles performantes et répondant aux besoins alimentaires et non alimentaires de demain.



Investir 35 millions d'euros : un choix d'actionnaires coopérateurs.

ment de l'usine. Un investissement de 35 M€ lui permet de doubler sa capacité de production qui passe à 67.000 t en pain de mie et pain hamburger, et génère 120 emplois supplémentaires sur place. « Cet investissement en Auvergne est clairement un choix d'actionnaires de notre groupe coopératif, précise Jean-Yves Foucault, agriculteur, administrateur de la coopérative et président de Jacquet. Il s'inscrit dans notre stratégie de valorisation des productions de blés améliorants en Limagne en vue de sécuriser l'activité de nos adhérents autour de céréales ayant un taux de protéines supérieur, apprécié en boulangerie. C'est également un choix d'ancrage et de développement de notre région. »



Des blés adaptés aux conditions locales.

Le choix de l'ancrage régional

Dès 2000, Jacquet a concrétisé ces synergies alliant semenciers, agriculteurs et boulanger industriel, à l'occasion du transfert de son unité de production clermontoise à Saint-Beauzire, sur le site du Biopôle Clermont Limagne. Septembre 2009 a vu une nouvelle étape de cette implication régionale avec l'agrandisse-

Limagrain en France

Spécialiste des semences et des produits panifiables, le groupe coopératif agricole international Limagrain est le 1^{er} semencier européen et le 4^e mondial grâce à Vil-morin & Cie. Il est leader européen en farines fonctionnelles, via Limagrain Céréales Ingrédients, et second boulanger industriel français avec Jacquet.

Limagrain en Auvergne

- 6 000 agriculteurs adhérents en Limagne
- 800 salariés répartis sur sept sites dont 120 chercheurs
- 250 millions d'euros de chiffre d'affaires
- 3 500 agriculteurs impliqués dans des filières de valorisation contractualisées
- Un fort engagement dans le pôle de compétitivité Céréales Vallée

Jacquet

Chiffre d'affaires : 199 M€
900 salariés en France et Europe
5 sites de production dont l'usine de Saint-Beauzire, récemment agrandie, et 4 plateformes logistiques.

Paroles d'acteur

Jacques-Bernard Magner, vice-président du Conseil régional.

« Des initiatives qui valorisent l'agriculture de Limagne »

« Le Conseil Régional d'Auvergne apporte sa contribution aux quatre pôles de compétitivité de la région. Parmi eux, il y a « Céréales Vallée » que nous soutenons dans le cadre du contrat de projet Etat-Région. Nous en finançons l'animation et participons, avec les autres collectivités aux projets agréés par le FUI (Fonds unique interministériel). « Céréales Vallée » doit permettre de relever de nombreux défis avec le développement durable pour exigence et le respect de l'environnement pour ligne de conduite. C'est un fleuron de la recherche qui permettra de prendre en compte les caractéristiques attendues par le consommateur dès l'amont de la filière alimentaire. Il travaille aussi sur la chimie verte en vue de la substituer, là où c'est possible, à la chimie issue du pétrole. Depuis qu'il a acheté Jacquet, il est important de voir le groupe coopératif Limagrain continuer à se développer et à investir en Auvergne, région où il a ses racines. Son implication dans « Céréales Vallée » - où il trouve un environnement de recherche important - ne peut que le conforter dans ses choix. Mais ceux-ci s'avèrent essentiels à la fois pour créer des emplois et valoriser la production des agriculteurs de Limagne, tout en répondant plus finement aux attentes des consommateurs. »

tives prouvent que leurs capitaux comme leurs outils de collecte ne peuvent être soustraits du territoire sur lequel el-

les agissent. Pour les collectivités et tous ceux qui conduisent des projets avec elles, c'est forcément une garantie

qu'elles s'y inscrivent dans la durée et feront tout pour rester au pays où elles sont nées.

Une vraie force économique

Le cas, cité plus haut, de Limagrain – également l'un des initiateurs du pôle de compétitivité « Céréales Vallée » – révèle encore que de grands groupes coopératifs peuvent mobiliser une « force de frappe » importante pour innover et créer des débouchés et de l'activité au bénéfice de leurs adhérents et des habitants d'un territoire donné.

Jean-François Draperi (cf plus haut) n'hésite pas à affirmer que « la force économique des coopératives peut, si et là où elles le veulent, être sans limites. » Le propos peut surprendre quand l'on dit plus souvent que les coopératives manquent de capitaux propres. Certaines, pourtant, surmontent ce handicap, au moins pour partie. C'est le cas quand elles savent s'unir sur un territoire donné pour, justement, peser plus dans l'économie. L'histoire de « France Nord », une association commerciale d'organisations de producteurs constitue un exemple d'initiative que peuvent conduire ensemble deux entités coopératives d'un même territoire : les endives de l'une, la Belle de Boskoop et les Pissenlits blancs de l'autre partent désormais à l'assaut des mar-

chés sous une même bannière.

(Sipenord page 6)

Cette force économique fait des coopératives des entreprises à même d'agir et de participer aux « tours de table » lors de projets de territoire. Les élus territoriaux leur reconnaissent cette faculté. Quand le Conseil régional de Rhône-Alpes envisage de développer la production de soja non OGM, c'est naturellement vers les coopératives agricoles qu'il se tourne. Il connaît en effet leur aptitude à mobiliser les agriculteurs autour de tels projets : mais il sait en outre qu'elles ont la capacité de bâtir une filière économique complète autour de ces denrées à fort enjeu pour l'approvisionnement des élevages locaux sous signes de qualité.

EN RHÔNE ALPES

Les coopératives invitées à relancer un soja « de pays »

En Rhône-Alpes, plusieurs filières animales sous signes de qualité doivent, pour l'essentiel, importer le soja sans OGM nécessaire au respect de leurs cahiers des charges. Leurs besoins sont estimés à 30.000 t dont 20.000 t destinées à la production de fromages AOC, 3.000 t pour les porcs, 2.000 t pour les volailles, 2.000 t pour les broutards destinés à l'Italie etc.

La région n'en produisant que 6.500 t, la majeure partie de ce soja provient du Paranà (un état du Brésil), via le port de Sète. Le contexte actuel – limitation de la consommation de carburants fossiles et d'émissions de gaz à effet de serre – mais aussi le souci de sécurité d'approvisionnement ont conduit le Conseil régional à demander à la profession agricole une étude sur l'intérêt de réintroduire cette culture dans la région. Ce travail a été confié à Coop de France Rhône Alpes Auvergne.

Sous réserve de sa faisabilité économique, les coopératives céréalières de la région actuellement concernées par ce dossier (Cérégrain, Dauphinoise, Bourgogne du Sud) pourraient trouver là l'opportunité de relancer cette production encore présente il y a peu (en 1990) sur 20.000 Ha. Ce soja « de pays » contribuerait en outre à l'activité économique locale et au renforcement des liens entre filières animales et végétales en les ancrant encore plus durablement au territoire.

Et si la coop n'était plus là ...

Jean-François Draperi le dit encore : « La coopérative constitue un outil qui permet à ses sociétaires et à leurs voisins du même territoire de résister aux dérives de l'économie classique. » Cette fonction de sauvegarde, les élus la lui reconnaissent. « Sans agriculteurs organisés, nous aurions perdu la production d'endives », n'hésite pas à dire Thierry Lazaro député maire de Phalempin en commentant la création de France Nord et de la marque « Perle du Nord ». D'autres, à l'image de Daniel Boisserie, député maire de St Yrieix-la-Perche (Limousin) ne cachent pas que « en dehors des coopératives, rares sont les organisations privées à s'intéresser au développement de nos territoires. » Dans cette région, justement, la production de fruits rouge aurait bien pu disparaître sans l'énergie de quelques produc-

teurs qui en ont créé Fruilim. Mais le soutien de leur voisine – Limdor – a été déterminant pour sécuriser leur initiative. (encadré en haut page 11)

La coopérative est parfois la seule organisation qui demeure quand les autres sont parties ; qui ne cesse pas brutalement de collecter les plus petits sans chercher une solution de substitution.

Mais si elle peut aider à résister aux crises et à-coups de marché, elle sait aussi s'appuyer sur les compétences et utiliser cette capacité à mutualiser de la matière grise des produits et des charges, voire des activités, de manière offensive. Elle devient alors levier de nouvelles initiatives, avec d'autant plus de chances de succès que l'enjeu est partagé avec les autres partenaires du territoire.



S'organiser pour collecter tous les adhérents.

Autour de la châtaigne, des ambitions partagées

La coopérative Limdor voulait structurer une filière « châtaignes » en Limousin. La communauté de communes de St Yrieix souhaitait faire de ce fruit l'un de ses ambassadeurs. Elles ont groupé leurs forces pour en faire un projet commun.

Si l'Appellation d'Origine Protégée « pomme du Limousin » est réputée, on sait moins en revanche que cette région produit depuis toujours des châtaignes et marrons. Souvent vue comme un complément, cette activité restait peu structurée. Le projet de Label Rouge et d'Indication Géographique Protégée « châtaigne du Périgord-Limousin » est pourtant de nature à en faire un réel atout pour ce territoire. C'est en outre un des produits à forte identité locale, sur lesquels les élus locaux comptent s'appuyer pour renforcer l'attrait touristique du Pays de St Yrieix-La Perche.

« Pour mieux valoriser la châtaigne, il était cependant nécessaire d'organiser et professionnaliser cette filière », se souvient Michel Texier, président de la coopérative Limdor, organisation de producteurs reconnue pour la pomme, la poire et la châtaigne. « Pour cela, il nous fallait offrir aux producteurs des outils performants de collecte, de tri, de conditionnement, stockage et commercialisation. »

Conscientes de leur intérêt commun à faire bouger cette filière, la collectivité locale et la coopérative ont donc créé ensemble une unité de collecte de châtaignes. La première a construit (pour 200.000 €) le bâtiment - mis en ser-



La châtaigne, un fruit à forte identité locale.

vice en octobre 2007 - et le loue à la seconde.

Côte à côte : atelier et vitrine

La communauté de communes y a en outre aménagé un local qui permet de présenter au public les produits locaux. De son côté la coopérative a investi en crédit-bail avec le Crédit Agricole dans la chaîne de tri, l'atelier de conditionnement et le stockage, installés dans un second bâtiment, construit en prolongement du premier et mis en service à l'automne 2009. Elle a en outre embauché un technicien animateur, pour accompagner les producteurs, ainsi qu'un

commercial, la vente étant réalisée en frais. « L'investissement matériel global - donc hors embauches - représente 257 000 € HT » indique-t-on chez Limdor.

D'autres acteurs ont aidé à conduire ce projet, notamment la Chambre d'agriculture de Haute Vienne pour l'animation et la formation des producteurs. De son côté, la Fédération régionale des coopératives agricoles l'a à la fois animé et défendu auprès des « financeurs » (Conseil régional, Conseil général de la

Haute-Vienne, Etat et Europe) « C'est l'un des freins à de tels projets : on ne trouve pas toujours les cadres budgétaires adaptés à ces initiatives conjointes entre coopératives et collectivités locales. »



La collectivité a construit le bâtiment et le loue à la coopérative.

Aujourd'hui...

A l'automne 2009, la coopérative Limdor a collecté, auprès de 80 producteurs, quelque 120 t de châtaignes, commercialisées principalement vers la grande distribution.

... et demain

Développer et améliorer le verger via des aides à la plantation et à la mécanisation et à la formation.
Réfléchir - y compris avec d'autres acteurs - à de nouvelles valorisations de la châtaigne dans l'artisanat local, l'agroalimentaire, voire le non alimentaire.

Paroles d'acteur

Pour Daniel Boisserie, député maire de St Yrieix-la-Perche et président de la communauté de communes l'engagement de la coopérative a été déterminant.

« La coopération est parfois la seule à s'intéresser au territoire »

« Nous considérons que l'agriculture et l'agroalimentaire sont vraiment des activités porteuses et offrant un potentiel à un pays comme le nôtre. Mais, en matière agricole, en dehors des coopératives, rares sont les organisations privées à s'intéresser au développement de nos territoires. La coopération apporte à des projets comme celui-ci une dynamique de groupe structurante, la volonté d'investir et une approche collective dans laquelle nous nous reconnaissons. Nous avons devant nous des agriculteurs motivés et, en outre, accompagnés à la fois par la Fédération régionale des coopératives et la Chambre d'agriculture. L'implication de la communauté de communes dans la création de cette unité de collecte et de stockage de châtaignes, était donc naturelle... et a pallié en partie l'inadaptation de certains outils de développement et de financement.

Dans le même esprit, nous avons participé à un projet pluri-partenarial (associant également le Conseil régional) : la création d'une ferme-relais arboricole qui a permis d'installer une jeune agricultrice sur 16 ha de vergers de pommes. D'autres activités comme le maraîchage ou la viande ont, elles aussi, des potentiels autour desquels nous présenterons des projets dans le cadre du Pôle d'excellence rural. Avec, en toile de fond le développement des compétences et des emplois que représente chaque nouvel outil de collecte ou de transformation. »

On n'a pas lâché les producteurs de fruits rouges



Pour sécuriser leur activité « fruits rouges » les adhérents de la coopérative Fruilim ont bâti des partenariats avec leur voisine Limdor.

En 2006, avec la disparition d'Ucofel, alors deuxième organisation française de fruits rouges, les producteurs du bassin de Brive (Corrèze) restaient sans alternative structurée et collective de commercialisation. Onze d'entre eux ont alors créé Fruilim (Société Coopérative Agricole des fruits du Limousin) pour collecter, stocker et commercialiser leurs framboises et fraises. Il fallait cependant trouver des partenariats afin de conforter l'activité – par essence saisonnière – de cette nouvelle entité.

Plusieurs acteurs locaux ont contribué à cette démarche, en particulier la coopérative voisine Limdor, la ville de Brive, le Conseil régional, la Chambre d'agriculture etc. Lors de son lancement, Fruilim a embauché 2 salariés (précédemment chez Ucofel), dont un commercial et une technicienne (en partenariat avec la Chambre d'agriculture). Parallèlement, elle s'est installée sur le marché de Cana à Brive. En 2008, cependant, la nécessité est apparue de chercher un partenaire commercial, le chiffre d'affaires alors généré par Fruilim ne lui permettant pas de couvrir ses charges fixes annuelles. La coopérative Limdor a ainsi embauché, en 2009, un commercial qui consacre une part de son temps, en prestation de service, à commercialiser les fruits rouges de Fruilim. Celle-ci, de son côté, offre désormais dans ses locaux un point de collecte aux producteurs de châtaigne adhérents de Limdor.

Même si les volumes collectés restent faibles – 50 t de fruits rouges – ce partenariat a permis de consolider l'activité et d'étoffer la clientèle de la jeune coopérative. Elle vient de boucler son troisième exercice avec un chiffre d'affaires de 450.000 €. Et d'autres partenariats sont envisagés entre les deux structures pour attirer de nouveaux producteurs.

Mobiliser, organiser, puis faire : la valeur ajoutée coopérative

Leur accès au marché, un atout pour convaincre

Qu'elles engagent un projet interne ou le mènent avec d'autres acteurs, les coopératives disposent d'atouts pour

le sécuriser et mieux mobiliser. En lien permanent avec leurs marchés, elles savent déceler ce qu'ils peuvent ou

non absorber. Mais aussi détecter les tendances, les nouveaux débouchés. Il en est de même lorsque l'innovation

EN PAYS DE LA LOIRE

« L'engagement des coopératives crédibilise la démarche »

« En 2008, des laiteries de la région – entre autres, la Colarena, filiale du groupe coopératif Eurial, leader dans ce domaine – désiraient développer leur collecte de lait bio en incitant des producteurs à s'y convertir » se souvient Philippe de Guénin, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en Pays de la Loire. « Parallèlement, et au-delà de l'arsenal habituel des mesures agro-environnementales (MAE), l'Administration souhaitait engager des actions volontaristes sur des zones particulièrement sensibles en matière de qualité de l'eau. Et notamment sur 3 d'entre elles combinant une charge significative en azote et un sous-sol géologiquement à risque, en Nord Loire-Atlantique, Nord Vendée et Sud Mayenne. Ces deux ambitions se sont rencontrées et nous avons décidé de bâtir un argumentaire commun en vue de sensibiliser les éleveurs. Ce travail, concrétisé par un diaporama

destiné à animer des réunions de terrain, a été réalisé conjointement par les Chambres d'agriculture, la Coordination agrobiologique régionale et Interbio Pays de la Loire. Ce support a permis de situer les enjeux et d'apporter des éléments de réflexion technique aux agriculteurs s'interrogeant sur une possible conversion. Il rappelait en outre la volonté des laiteries de s'engager – par contrat, et dans la durée – à collecter le lait bio ainsi que leurs engagements en termes de garantie de prix. Il détaillait enfin les dispositifs d'aides à la conversion et les réseaux de conseils et d'accompagnement technique à la disposition des éleveurs.

En quelques mois, les laiteries ont ainsi tenu, seules ou avec le concours des autres partenaires concernés, une dizaine de réunions. On a constaté cette année là 75 à 80 conversions, dont une soixantaine chez Eurial. Certes, toutes ne se sont pas faites sur les bassins que nous avons

identifiés. Mais on peut penser que là où ont été initiés les changements de pratiques liées au bio, une dynamique a été lancée, qui peut faire tâche d'huile.

Dans la mise en place d'un projet de ce type, l'engagement des laiteries est fondamental. Sans ces entreprises – qui apportent leur connaissance des marchés et leurs accès aux débouchés – rien ne pourrait se faire. Et quand cet engagement est pris par une coopérative, il est fréquemment perçu comme plus crédible sur le long terme. Les coopératives savent en outre préparer et créer une forte dynamique d'acceptation et d'adhésion. Pour autant, dans un projet comme celui-ci, il ne faut pas céder à la tentation d'aller trop vite. On doit accepter qu'il y ait de temps en temps une pause, une respiration, afin de s'assurer que les débouchés restent en phase avec l'offre ainsi créée. C'est de toute manière une condition absolue de la réussite, et surtout de la pérennité de ces conversions. »

Autour du lac du Bourget des agriculteurs mobilisés

Améliorer la qualité des eaux alimentant le lac du Bourget : pour relever ce défi collectif, la Cave coopérative de Chautagne et ses adhérents s'investissent

Chautagne rouge, blanc ou rosé, Mondeuse et autres Roussette... voilà quelques uns des vins AOC qu'élabore et commercialise la Cave coopérative de Chautagne, au Nord de la Savoie. Cette structure regroupe 70 % des agriculteurs de la région, à la fois viticole, céréalière et d'élevage. 95 % des viticulteurs en sont même adhérents ! Sa participation était donc incontournable pour mener à bien l'opération portée par la Communauté de communes de Chautagne en vue de diminuer les pollutions liées aux herbicides et pesticides. L'objectif est, en particulier, d'améliorer la qualité des eaux du Grand Canal de Chautagne, un affluent du Lac du Bourget qui constitue, entre autres, un atout touristique ma-



La maîtrise de la qualité de l'eau est bien ici un projet de territoire.

jeur pour le département. Soutenu par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général, le programme élaboré autour de cet enjeu s'étend sur 600 ha de terres en céréales et vignes.

En matière de pollutions diffuses, les actions visent à informer et former les agriculteurs à de nouvelles techniques permettant à la fois de diminuer les quantités de produits utilisés et de limiter les risques de transferts dans le milieu naturel. Du côté des pollutions ponctuelles il s'agit de supprimer les risques lors des phases d'utilisation des produits - épandage, mais aussi remplissage et lavage du matériel - notamment grâce à des aires sécurisées.

« Un projet politique de territoire »

« Dès l'origine de ce projet, la Cave de Chautagne a voulu en être partie prenante, explique Patrick Masson président de la coopérative. C'était d'ailleurs tout naturel. En effet, ce travail de limitation de la pollution fait partie intégrante de la démarche Agri Confiance® dans laquelle nous étions déjà engagés. » Les coopérateurs y voient donc à la fois une prolongation et un complément à cette démarche. Mais cela est, en outre, en adéquation avec leur projet coopératif : « Depuis l'origine,



Réunir 95 % des viticulteurs du territoire est une garantie de l'efficacité des actions.

la Coopérative de Chautagne, a bâti son image sur des valeurs de promotion des hommes et d'équité ; parallèlement elle s'est toujours voulue comme une structure avant-gardiste. Les actions dans lesquelles nous sommes engagés répondent à ce souci de performance et d'amélioration continue. » Les adhérents ne sont pas non plus insensibles à l'idée de véhiculer, via cette opération conduite en partenariat avec d'autres instances, une image positive de l'agriculture. « L'action dépasse, il est vrai, les préoccupations des seuls agriculteurs, poursuit Patrick Masson. Nous la voyons non pas comme un projet à vocation économique, mais comme un vrai projet de politique de territoire en faveur de l'environnement et du développement durable au sens communautaire de ces termes. »

En 2009

Officiellement lancée en janvier 2009, et pour 4 ans, l'action s'est traduite, dès la première année par :

- 27 diagnostics de pollutions ponctuelles, concernant 50 agriculteurs, 140 ha de vigne et 360 ha de grandes cultures ;
- la construction d'une aire partagée de lavage de pulvérisateurs ;
- l'achat de 2 appareils de traitement aux normes.

Concernant les pollutions diffuses :

- informations et essais de techniques alternatives (dés-herbage mécanique et mixte sur 2 exploitations) ;
- mise en place d'essais « Optidose » sur 4 parcelles en viticulture (résultat obtenu en 2009, une diminution moyenne de 50 % de la dose prescrite pour l'usage des produits phytosanitaires sur ces 4 parcelles).

Et demain

Démultiplier les actions en matière de réductions des pollutions diffuses, avec, en particulier, 9 autres projets d'aires de lavage collectives et 2 autres à titre individuel.

Déployer le projet « Optidose » à un maximum de parcelles viticoles chez les adhérents de la coopérative.

Paroles d'acteur

Claire Nivon, Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée – Corse

« En coopérative, un sens des enjeux communs plus marqué »

« L'intérêt des agriculteurs pour les démarches d'amélioration de la qualité de l'eau est bien sûr stimulé par les opportunités de financement en anticipation des contraintes environnementales et réglementaires à venir. Mais, au-delà, il y a un réel déclic, une certaine maturité de l'agriculture en général vis-à-vis des problèmes environnementaux et les gens sont prêts à s'engager dans des projets. Nous le constatons lors des différentes démarches conduites en lien avec plusieurs coopératives de notre zone. Tout l'intérêt du projet de la Cave coopérative de Chautagne, c'est qu'il présente un caractère global, intégrant à la fois la démarche Agri Confiance®, l'implantation de bandes enherbées et aires de lavage, tout cela sans négliger les bonnes pratiques ponctuelles... Cela augmente les chances d'obtenir des résultats tangibles.

Pour mener à bien des démarches comme celle initiée autour de la qualité des eaux du lac du Bourget, il est évident que les coopératives constituent pour nous de bons interlocuteurs. Quand elles s'impliquent pleinement, les choses peuvent vraiment avancer vite. Elles ont en effet capacité à transmettre et faire partager les enjeux et à aider leurs adhérents à adopter de nouvelles pratiques. En outre, les agriculteurs en coopérative ont souvent, me semble-t-il, un sens du collectif et des enjeux communs peut-être un peu plus marqué. »

Derrière la viande de montagne, un enjeu « paysages »

Améliorer le revenu des éleveurs, l'approvisionnement des fermiers aubergistes en viande locale, et l'entretien de l'espace : trois bonnes raisons pour créer un outil collectif de transformation.

En Vallée de Kaysersberg, les collectivités locales ont mis en place, il y a quelques années, un programme d'aide aux éleveurs. L'objectif : encourager l'activité rurale, assurer l'entretien des paysages, favoriser l'ouverture des pâturages et le défrichage. La question se posait cependant de savoir comment valoriser la production de viande issue de cette volonté politique d'encourager l'élevage. Dans cet esprit, la Communauté de communes a accom-

pagné la mise en place d'un atelier de transformation. Les éleveurs y adhéraient pour y faire transformer leurs viandes en charcuterie et autres plats cuisinés.

Cette initiative a permis de faire naître un grand réseau de vente directe. Parallèlement les fermiers aubergistes du Massif Vosgien (ils sont une cinquantaine) y ont trouvé de nouveaux moyens de développer l'activité agro-touristique de leurs exploitations.

Grâce à la coopérative, une nouvelle étape

A l'origine l'activité de cet atelier reposait principalement sur les prestations de services réalisées pour les producteurs. Mais son succès a nécessité la mise en place d'une seconde action de collecte, transformation et vente de produits carnés. Cette nouvelle étape a pu être engagée avec le concours de la coopération agricole, via la SICAVIM. Dans un premier temps, elle s'est traduite par la mise en place de deux points de vente. Progressivement, plusieurs autres lieux de commercialisation vont s'ouvrir. La SICAVIM regroupe aujourd'hui environ 80 producteurs, une société de commercialisation, l'association des fermiers aubergistes, un atelier traiteur et un opérateur « bio ». Ces partenariats ont permis



Grâce à la coopérative, l'action a pu être amplifiée.

de lancer des produits nouveaux sur les marchés de proximité grâce à une communication bien ciblée et à l'adhésion de la population à cette démarche.

Ils se prolongent actuellement avec les structures départementales du tourisme ou encore avec la viticulture régionale, pour promouvoir les produits agro-alimentaires au delà des frontières alsaciennes.



Transformer ici les viandes, c'est encourager l'occupation de l'espace par l'élevage, mais aussi le tourisme.



L'initiative implique aussi d'autres productions locales.

Valoriser la Vosgienne

Dans la structuration de cette filière viande, le développement de la race rustique Vosgienne, constitue à lui seul un enjeu à part entière. Ces animaux, mixtes, sont en effet particulièrement bien adaptés à ces montagnes, et leur lait entre, depuis longtemps, dans l'élaboration du fromage de Munster.

En vue de développer cette race, un partenariat a été conclu entre la SICAVIM et la coopérative d'élevage COPRAVO. Il vise d'abord à mieux valoriser la viande issue des troupeaux vosgiens (vaches de réforme, génisses, bœufs) et à mettre en place une certification afin d'en améliorer la plus value. Il prévoit aussi la mise en marché de génisses de qualité destinées au renouvellement.

43 éleveurs situés sur tout le Massif Vosgien et venant des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, des Vosges et de la Haute-Saône ont adhéré à la COPRAVO dès sa création. L'existence de cette coopérative favorise le maintien d'une agriculture en zone de montagne, l'occupation de l'espace rural et l'amélioration du revenu des adhérents. Elle contribue aussi, autour de la race Vosgienne, au maintien de la variabilité génétique des espèces animales.

Paroles d'acteur

Roger Bleu, Président de la Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg.

« Avec la coopérative, il est plus facile d'accéder à la taille critique »

« Soucieuse de maintenir et encourager sur notre vallée l'activité de structures comme les fermes auberges notamment, notre communauté de communes a souhaité faciliter leur approvisionnement en viande locale, en gros et demi-gros. Dans cet esprit, elle avait décidé d'accompagner la réalisation de l'atelier de découpe viande de Hachimette. La reprise par la SICAVIM de la structure immobilière de Hachimette ainsi que son positionnement ont permis de redynamiser cet atelier tout en développant le partenariat avec les autres vallées. Cet outil dessert désormais l'ensemble du massif vosgien et permet aux agriculteurs adhérents d'accéder dans de bonnes conditions à un service de transformation auparavant hors de portée technique et économique. Dans la mise en oeuvre de ce projet, le recours à l'organisation collective a été à mon sens tout à fait pertinent. La formule coopérative permet en effet d'associer autour d'une même initiative l'ensemble des entreprises agricoles, quelle que soit leur taille. A mon sens, c'est la forme juridique la plus adaptée pour pérenniser une démarche territoriale en quête de taille critique et au service de tous les acteurs qui y sont impliqués. »

Un label rouge pour garder les herbes de Provence

Lutter contre la contrefaçon et redynamiser ces productions... deux objectifs que facilite l'obtention du label rouge Herbes de Provence.

Du thym, du romarin, de l'origan, du basilic, de la sarriette... ils avaient un trésor entre les mains, mais tous ne le savaient pas. Il y a 20 ans, les surfaces consacrées à ces plantes, pourtant emblématiques de la garrigue provençale, allaient s'effiloer. De moins en moins d'agriculteurs s'y consacraient. Sans réelle volonté collective, la production française d'herbes aromatiques se serait marginalisée et n'aurait pu se défendre face à des importations de masse à prix et qualités variables (près de 90 % des plantes aromatiques consommées en France seraient encore d'origine étrangère).

En créant en 1987 la Coopérative Plantes Aromatiques et Médicinale (Copamivar), quelques producteurs ont réagi se dotant d'un outil qui prend en charge les herbes récoltées brutes de batteuse jusqu'à leur commercialisation en passant par le tri, le calibrage, le mélange, les contrôles qualité et le conditionnement. Progressivement, ces premiers adhérents ont convaincu des collègues de les rejoindre. Mais, il y a quelques années, la nécessité d'aller plus loin s'est fait sentir. Non soutenues

Emblématiques de la Provence



par la politique agricole commune, les plantes aromatiques doivent en effet plus que d'autres chercher de nouvelles pistes de valeur ajoutée. Il leur fallait aussi trouver le moyen de pallier l'usurpation fréquente du terme « Herbes de Provence » parfois employé par d'autres sans garantie d'origine. D'où l'idée de solliciter un label rouge.

Une union de coopératives pour aller plus loin

La Copamivar s'est engagée dans cette démarche avec 2 autres coopératives – le Geppam et France Lavande. A elles trois, elles regroupent en effet 80 % de la production provençale d'herbes séchées. Aujourd'hui obtenu, le label « Herbes de Provence » garantit au consommateur non seulement l'origine du produit mais aussi le respect d'un cahier des charges strict à tous ses stades.

Les coopératives qui ont porté ce projet travaillent ensemble, au sein de l'Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence (AIHP), dans une perspective de développement. En septembre 2009, elles ont créé une union de coopératives nommée « Les aromates de Provence ». Elle vise à clarifier la présentation des produits et à gérer les productions afin



La Copamivar trie, conditionne et commercialise 470 t d'herbes de Provence

d'unifier l'offre. Cette approche collective des actions donnera en outre aux coopératives plus de poids auprès des interlocuteurs de la filière. Toutes ces initiatives des producteurs ont conduit à remettre en culture des plantes aromatiques dans le grand quart sud-est de la France, et ont ainsi contribué à la revitalisation de territoires entiers.



Grâce à l'engagement des producteurs, les volumes de production sont confortés

La Copamivar

Implantée à Trets (Bouches du Rhône), la Copamivar regroupe une trentaine de producteurs. Elle commercialise 270 t de plantes aromatiques, distribuées par des clients comme Ducroq ou Provence Tradition. 15 à 20 t sont commercialisées sous label rouge.

Un cahier des charges strict

Outre la tenue de fiches de suivi de culture, le cahier des charges du label rouge « Herbes de Provence » définit notamment :

- l'utilisation de variétés sélectionnées pour leurs propriétés ;
- le séchage et battage par l'exploitant ;
- à la coopérative, le tri et le calibrage dans le respect de la méthode HACCP ;
- la « débactérisation » des lots ;
- la composition (et la persistance) des recettes de mélanges.

Paroles d'acteur

Vu du Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur

« Le dynamisme des coopérateurs a payé »

« Dès son lancement, la Région s'est associée au projet de Label Rouge Herbes de Provence. Cette démarche s'inscrit en effet dans la ligne des actions qu'elle mène en faveur du développement des signes de qualité et de la valorisation des productions locales. Elle veut notamment promouvoir et protéger la dénomination « Provence ». Nous travaillons d'ailleurs depuis longtemps sur les plantes aromatiques avec la Copamivar. Nous soutenons son action, soit directement, via des aides à l'investissement ou à la promotion des produits, soit indirectement par des aides à la recherche et à l'expérimentation de variétés végétales ou de machines agricoles dédiées. Lors de sa création, malgré la renommée des Herbes de Provence et leur image, les plantes aromatiques n'intéressaient que peu de producteurs. Progressivement, ils ont su en convaincre d'autres de remettre des surfaces en culture. Ce sont eux encore qui se sont fortement impliqués dans la démarche de création puis de développement du label. L'intérêt, en coopérative, c'est que les projets de certains finissent par être soutenus par tous parce qu'on y partage les risques comme les bénéfices. Ce dynamisme des coopérateurs a payé : le label rouge renforce l'image et la traçabilité des Herbes de Provence et leur donne de nouvelles perspectives, peut-être vers l'organisation de circuits courts que nous souhaitons encourager. Les coopératives peuvent s'y engager aussi, mais, sans se couper, évidemment, de leurs partenaires commerciaux actuels. »

consiste à doter un produit de services « attachés », comme le respect de l'environnement, ou la mise en avant d'un pays. Son lien au marché devient alors pour la coopérative un levier pour convaincre et mobiliser ses adhérents et parfois, par « contagion », leurs voisins qui ne le sont pas. « *L'engagement de la coopérative crédibilise la démarche* », résume ainsi Philippe de Guénin, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en Pays de la Loire, en faisant référence au développement du lait bio qu'encourage l'Administration. (encadré bas de page 11)

La remarque vaut pour d'autres projets partenariaux ; les coopératives justifient les engagements réciproques – y compris financiers – qui permettent de concilier productions et services au bénéfice des habitants d'un territoire. On peut citer l'exemple de la



Dans l'Ouest, l'engagement coopératif a crédibilisé la démarche vers le lait bio.

structuration de la filière châtaigne par Limdor, en Limousin : c'est parce que la coopérative avait accès à un marché et capacité à le stimuler qu'une com-

munauté de communes a investi à ses côtés pour faire de ce fruit un ambassadeur de son territoire. (Limdor page 10)

Une masse critique souvent déterminante

Quand elle réunit une part importante des agriculteurs d'un territoire donné, la coopération est encore plus forte. Elle atteint alors une masse critique qui facilite l'adhésion à un projet, puis sa mise en œuvre.

C'est le cas de la Cave coopérative de Chautagne (Savoie), récemment enga-

gée, aux côtés des collectivités locales, dans un programme d'amélioration de la qualité des eaux. Elle rassemble 70 % des agriculteurs de la région, et même 95 % des viticulteurs ! Est-il besoin de dire qu'avec de tels chiffres, l'on réunit plus de chances d'obtenir des résultats tangibles ?

Démultiplié par les savoir-faire de la coopération agricole – sa capacité à sensibiliser aux enjeux, à vulgariser les techniques, à accompagner les actions – ce taux de pénétration accroît encore les perspectives de voir la démarche aboutir.

(Chautagne page 12 et Sicavim page 13)

Imaginer à plusieurs favorise les consensus

S'appuyant sur des délégués de secteur ou de région et sur des administrateurs, le mode de gouvernance de la coopération agricole constitue aussi un atout pour bâtir des consensus. D'aucuns parlent de gouvernance en « circuit court ». En effet, dans la coopérative, ceux qui détiennent les capitaux et décident de manière démocratique sont les mêmes que ceux qui travaillent. Il n'y a donc pas confrontation. Forts de cette double qualité, les associés sont aussi les plus à même d'arbitrer entre leurs intérêts individuels et ceux du collectif. Le circuit de la gouvernance est ainsi on ne peut plus court. Le parti pris de décision collégiale favorise l'expression de tous et la qualité du projet en est améliorée. Il donne à chacun l'opportunité de se faire porte-parole des sensibilités du « terrain ». Il permet encore de multiplier les apports d'idées ; surtout si les dirigeants veillent à la représentativité de tous les adhérents. Ce fonc-

tionnement est reconnu et apprécié des partenaires de la coopérative lors de projets territoriaux ou de filière.

Ce mode de concertation, qui est la règle en coopérative, est parfois critiqué car il alourdirait et allongerait le processus de décision. Il a pourtant ses avantages : quand vient le passage à l'action, on regagne le temps consacré à élaborer le consensus puisqu'il n'est pas besoin de le recréer en aval. Et, surtout, les hommes qui ont décidé sont les mêmes que ceux qui vont agir : connaissant bien les objectifs du projet, ils s'y lancent sans réticence. L'expérience de Copamivar (Coopérative Plantes Aromatiques et Médicinales), créée en 1987 par une

poignée d'agriculteurs, l'illustre bien. Ils ont compris que seule l'organisation collective permettrait d'enrayer l'abandon de ces cultures, pourtant emblématiques de leur région. Quelques années plus tard, ce sont les mêmes qui s'investiront pour obtenir le label rouge.

(Copamivar page 11 et Sicamaf page 16)



Prises collectivement, les décisions sont plus vite appliquées.

Tous mobilisés pour créer des zones horticoles

Pour conforter la filière fleurs coupées et gérer le foncier, les collectivités locales et la SICA Marché aux fleurs investissent ensemble sur un espace horticole pilote.

Depuis des décennies, roses et autres fleurs méditerranéennes portent au loin la réputation du Var. Mais cette production n'échappe pas aux menaces : vieillissement des exploitants, difficultés de transmission des entreprises. Construire sur ces terres ensoleillées, proches de la mer, est le souhait de bien des habitants et touristes, mais cela accentue la pression foncière au détriment des installations de jeunes horticulteurs. Une centaine d'hectares horticoles a ainsi changé de destination en 10 ans ! A terme, la filière risquerait de se déstabiliser... et les importations de fleurs coupées envahir encore plus le territoire français.

Faciliter l'accès à l'innovation et au foncier

Conscients de ces risques, et avec le soutien des pouvoirs publics, les acteurs locaux ont créé un Système Productif Localisé ou SPL. Ce mode d'organisation officiellement reconnu, permet d'associer sur un même espace tous les partenaires



d'une filière, y compris les collectivités. Ici, il implique l'horticulture, du champ au magasin, en passant par tous les acteurs de la filière. L'objectif est de développer les synergies en matière d'accès à l'innovation, de formation, de développement des marchés et de projets collaboratifs. Les valeurs d'un SPL rejoignent celles de la coopération puisque l'un et l'autre s'appuient sur un capital humain et matériel non délocalisables.

Plus récemment, et là encore avec de nombreux partenaires, a été lancé le projet de création d'une zone horticole sur le Bassin Hyérois, sur 15 à 30 ha, qui seront mis à la disposition d'activités horticoles, par îlots de 5 ha. L'idée est d'accompagner les installations tout en aménageant l'espace dans un esprit d'attractivité et de préservation de l'environnement sur la bande littorale (la production biologique intégrée y sera favorisée). Il s'agit aussi de développer – y compris en qualité – l'offre de fleurs méditerranéennes.

« La SICA Marché aux Fleurs d'Hyères s'est déjà impliquée afin de faciliter l'émergence de différents projets, précise M. Michel Gueirard, administrateur de la SICA MAF (cf. encadré). La SICA MAF propose de par-

ticiper à hauteur de 10% dans les investissements de productions aptes à augmenter les volumes sur une gamme spécifique, et de manière plus particulière, elle répond également à des demandes ponctuelles de ses adhérents (prises de participation dans le capital et/ou apport de trésorerie, avances aux horticulteurs dans le cadre des demandes de subvention dont les délais de paiement peuvent s'avérer très longs).

Dans le cadre plus spécifique du projet de zone horticole porté par le SPL, le Marché aux Fleurs d'Hyères, conscient de son rôle initiateur et moteur de cette dynamique, prévoit la création d'une unité de production de 5 hectares ; l'objectif étant la mise à disposition de ces unités à la location. Les espèces concernées dans un premier temps sont la rose et les fleurs méditerranéennes. »

HORTISUD* 
UNE MARQUE AGRÉÉE



Une production phare...

Autour d'espèces comme la rose, la pivoine, la renoncule, les gerberas, la tulipe, les lys, les alstrœmères, anémones et bien d'autres encore, le Var est le premier département horticole de France. La filière représente 4.000 emplois directs.

... et organisée

Créée en 1984, la SICA Marché aux Fleurs (SICA MAF) assure la commercialisation de la production de ses 500 producteurs adhérents. 80 % de son activité sont assurés par des horticulteurs installés dans un rayon de 25 km autour de ses installations de Hyères-les-Palmiers.

Elle emploie 40 salariés pour un chiffre d'affaires de 35 millions d'euros dont 17 % réalisés avec les fleuristes de la région et 78 % avec des grossistes distribuant sur l'ensemble du territoire. 350 acheteurs s'y approvisionnent chaque semaine.

12 % du Chiffre d'affaire total est réalisé à l'export, ce qui représente 53 % du chiffre d'affaires des espèces exportées (renoncules, anémones, tulipes, pivoines).

Paroles d'acteur

Jean-Pierre Emeric, Vice-président de la Chambre d'agriculture, adjoint au Maire de la Commune de La Crau.

« Avec des producteurs isolés, ce n'aurait pas été possible »

« Dans le cadre du SPL Horticole Var Méditerranée, qui implique 150 acteurs dont 120 horticulteurs, de multiples initiatives ont été conduites pour renforcer la compétitivité des entreprises horticoles, les aider à affronter les nouveaux enjeux liés à la mondialisation, la technique, l'environnement. Améliorer l'accès au foncier est un autre défi à relever. D'où cette idée d'espaces pilotes. Lorsque des terres se libéreront, la commune pourra se porter candidate à l'achat en vue de les remettre - après sélection des candidats - à disposition d'agriculteurs sous forme de fermage ou de crédit bail. Si ces surfaces font l'objet de spéculation, la SAFER pourra intervenir pour demander une révision du prix au tribunal administratif. Dans le cadre de sa commission agriculture et forêt, la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée a adopté un budget spécifique. Au début, la moitié des communes s'est engagée. Il y en a maintenant un peu plus. Mais toute cette dynamique n'aurait pu aboutir sans l'organisation collective des producteurs au sein de la SICA Marché aux Fleurs; on n'aurait pas pu la mener à bien avec des horticulteurs indépendants, isolés... et d'ailleurs de moins en moins nombreux. Au fond, il y a bien là une continuité, née avec la création du Marché aux Fleurs et qui se poursuit avec ces nouveaux projets collectifs. »

La coopérative sait organiser et mettre en réseau

Pour entrer dans l'action la coopération dispose de savoir-faire. Structures coopératives parmi les plus proches du terrain, les cuma (coopératives d'utilisation du matériel agricole), ont depuis longtemps, une compétence reconnue dans la préparation et la conduite des chantiers, au-delà de l'intérêt économique qu'elles présentent pour leurs adhérents. Mais la diversité croissante de leurs activités et de leurs tailles, ou encore le coût élevé de matériels « de pointe » les oblige à innover dans leurs modes d'organisation. Ici, l'on joue la carte de l'inter-cuma ou de l'union de cuma. Ailleurs la création de cuma départementales permet de mener les projets d'envergure qui dépassent le stade communal ou cantonal : unités mobiles de pressage de l'huile végétale, andaineurs de compost etc. D'autres savent mettre en réseau des acteurs aux vocations différentes mais concernés par une même problématique. L'initiative de la cuma de désilage de Belmont Camarès est exemplaire à ce titre : elle associe des éleveurs, de bovins et d'ovins, au lycée agricole voisin en vue d'alimenter leurs troupeaux respectifs. Au passage la cellule ainsi créée produit aussi du progrès technique, en matière d'affouragement et de nutrition. Mais elle ne se serait peut-être pas construite sans l'existence sur place d'un groupement d'employeurs dont



Le cadre coopératif collectif favorise la mise en réseau et l'ingénierie de projet.

les chauffeurs conduisent la machine. Il y a là une véritable ingénierie de micro projet qui n'aurait sans doute pas été possible hors d'un cadre collectif !

Cette capacité d'agir gagne encore en efficacité quand elle implique des acteurs multiples, au-delà de la seule coopération agricole. Les initiatives prises dans le Var pour redonner des perspectives à la filière horticole, menacée en particulier par les concurrentes foncières, le montrent. Le mouvement coopératif – via la Sicamaf, en charge du marché aux fleurs – soutenu par la volonté de maîtrise foncière des communes concernées, a su investir et contribuer à un aménagement de l'espace conciliant les besoins de la production horticole et la protection d'espaces littoraux convoités. (Sicamaf page 16)

DANS L'AVEYRON

L'emploi partagé, levier d'un projet novateur

Alimenter des brebis laitières à l'aide d'une désileuse automotrice... la pratique est plutôt rare. C'est pourtant ce que l'on fait désormais chaque jour en Sud Aveyron. Plus fréquemment utilisé pour les bovins lait ou viande, ce type de machine assure à la fois le mélange et la distribution des rations, faisant gagner un temps important aux éleveurs par rapport à d'autres solutions. Se déplaçant d'une exploitation à l'autre l'automotrice peut nourrir chaque jour plusieurs troupeaux.

Pour se doter de ce service, au sein de la cuma de Belmont Camarès ⁽¹⁾, 4 éleveurs de la région – deux en vaches laitières, deux en brebis – ont dû longuement étudier leur projet, afin de vérifier sa faisabilité en production ovine. L'arrivée d'un cinquième adhérent – le lycée agricole de La Cazotte – a été déterminante. Il dispose en effet d'un cheptel de 350 brebis laitières de race Lacaune sur lesquelles le procédé a pu être testé. L'autre facteur clé de la réussite a été l'existence d'un groupement d'employeurs né de la volonté de 8 cuma locales et qui dispose de 5 chauffeurs. Par roulement, trois d'entre eux assurent chaque jour la tournée de distribution (63 km), dimanche compris.

Au-delà du temps gagné par chacun – y compris par les salariés du lycée agricole – ce projet a d'autres retombées. L'automotrice étant équipée de dispositifs de pesée très précis, le lycée peut mettre en œuvre différents protocoles d'essais sur les rations de ses brebis... et en fait bénéficier les autres éleveurs sociétaires de ce matériel.

(1) La cuma de Belmont Camarès est une inter-cuma qui travaille sur 5 cantons ; elle regroupe 200 adhérents, pour un chiffre d'affaire avoisinant 67 000 €.

EN ALSACE

Des vignobles enherbés pour mieux préserver l'eau

« Déjà, en 1944, les viticulteurs de notre région avaient su regrouper leurs forces pour s'unir et bâtir une seule cave quand toutes les autres avaient été détruites lors des combats de la Poche de Colmar. 65 ans après cet esprit reste intact et chaque Bennwihrien est peu ou prou resté coopérateur », rapporte Richard Fuchs, maire de Bennwihr (68). Entre temps, bien des initiatives ont été engagées pour justement faire progresser les démarches collectives et conserver à tout prix un outil coopératif dans la Vallée Noble et à l'entrée de la Vallée de Kaysersberg. Au fil des rachats de maisons de négoce et des fusions entre coopératives, l'Union Bestheim regroupe ainsi désormais 320 adhérents sur 680 ha pour 50.000 hl/an de vins et crémants. Depuis 2000, elle a pour cela fortement investi sur deux sites, l'un dédié aux effervescents, l'autre aux vins tranquilles. Elle a encore installé des caveaux de dégustation afin de développer la vente en circuit court dans cette région touristique.

C'est aussi ce regroupement des forces qui permet de soutenir une stratégie de qualité et environnementale ambitieuse. Reconnue comme « société test pour les cultures raisonnées » sur le marché suédois, la coopérative Bestheim applique, avec le concours technique de la chambre d'agriculture, une politique stricte de maîtrise de l'usage des produits de traitement. Les adhérents de ses deux vignobles ont en outre entièrement enherbé leurs vignes, par souci de l'environnement et de la qualité de l'eau. Ces initiatives soutenues financièrement par la Région Alsace sont conduites en lien avec plusieurs cuma créées par les vignerons autour de matériels spécifiques : effeuilleuses, épampreuses, ou encore cheillard pour éviter le tassement des sols ainsi que matériel d'entretien des zones enherbées. Autant de pratiques qu'il aurait été difficile de généraliser en l'absence d'une production organisée.

Autour de l'aviculture durable un projet en co-construction

Associer les consommateurs à sa réflexion sur l'aviculture durable, c'est pour la CECAB un moyen de pérenniser sa filière dinde sur le territoire breton.

Bien connue pour son activité légumière (sous la marque d'aucy), la coopérative polyvalente CECAB conduit bien d'autres activités. Ainsi sa filière dinde (90 adhérents) s'est développée dans une logique territoriale, associant sur une même région l'ensemble des maillons, de l'accoupage à la transformation. Mais cette production est confrontée à une très forte pression concurrentielle de la part de pays exportateurs dont la stratégie consiste à toujours proposer les prix les plus bas. Pour la combattre, le groupement a choisi d'innover et de se démarquer des produits importés. Il mise pour cela sur le savoir faire et les compétences des éleveurs et de leur filière.

Dans cet esprit, la CECAB a tout d'abord identifié et approfondi une attente exprimée par le marché britannique. L'un de ses clients déjà anciens - l'enseigne Marks and Spencers - est en effet très sensible à la demande pressante des consommateurs du Royaume-Uni pour qui la garantie du respect de l'animal devient un critère d'achat déterminant. Une notion que reflète le terme de « animal welfare », traduit imparfaitement en français par bien-être des animaux.

Un cahier des charges « welfare »

En 2009, et autour d'un projet justement intitulé « Welfare », le groupement « dinde » de la CECAB s'est organisé afin d'apporter et de justifier de cette garantie.

Un club « Welfare CECAB Marks and Spencers » a ainsi été créé. Il permet une véritable animation démocratique et pédagogique autour du projet. Producteurs, techniciens, vétérinaires, commerciaux... se retrouvent et valident ensemble les démarches à mettre en place et le contenu du cahier des charges. On a ainsi élaboré ou redéfini de nombreux

indicateurs : mobilité des animaux, état sanitaire et qualité des litières, observation des hématomes ou ampoules à l'abattoir etc. Certains étaient déjà pris en compte par les éleveurs, ne serait-ce que pour des raisons de performance technico-économique. Désormais, ces mêmes indicateurs permettent également de mesurer les efforts que les éleveurs font pour garantir le meilleur respect aux dindes en élevage.

Mais la coopérative ne perd pas de vue l'objectif final de cette démarche : maintenir sur place une filière et des emplois essentiels au territoire régional. Sa volonté d'associer l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) à sa réflexion sur le welfare et plus généralement sur le développement durable vient de là. « En effet, indique Eric Humphry, président du groupement, s'il y a un enjeu que nous partageons forcément avec les consommateurs et nos concitoyens bretons, c'est bien celui de pérenniser des emplois et des métiers dont nous pourrions être fiers sur ce territoire qui nous est commun. »



Lors de visites d'élevages – comme ici – des représentants de l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) sont invités à échanger avec les éleveurs sur le welfare et le développement durable.

La CECAB

Coopérative polyvalente, la CECAB réalise un chiffre d'affaires (toutes activités confondues) de 1,3 milliards d'euros de CA. Elle emploie 4500 salariés et dispose de 35 unités industrielles).

Sa filière « volailles de chair » commercialise environ 3 millions de dindes élevées par 90 producteurs répartis sur toute la Bretagne, pour un chiffre d'affaires de 62 millions d'euros en 2008.

La démarche « welfare » et l'aviculture durable

Elle concerne aujourd'hui 54 % de la production de dindes CECAB. Les 90 producteurs de la coopérative sont invités à tous s'y inscrire à l'horizon 2011. Capitalisant sur le travail commencé sur le welfare, le groupement élargit la réflexion à l'aviculture durable.

Paroles d'acteur

Christian Saquet, président de la CLCV Bretagne.

« La concertation entre producteurs et consommateurs est indispensable »

« Nous avons accepté de participer à la réflexion de la CECAB sur la question du welfare, et, plus généralement, sur celles liées au développement durable, parce que nous avons une relation de confiance avec certains de ses responsables que nous côtoyons, notamment au Certis, un organisme de certification et de contrôle indépendant. Pour moi, la concertation entre producteurs et consommateurs est indispensable : le consommateur n'est-il pas, en définitive le moteur de l'économie ? Les deux acteurs que nous sommes doivent donc agir ensemble pour que le maximum de gens puisse accéder à des produits vertueux. Dans cet esprit, le rôle de l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) est d'informer les producteurs pour qu'ils comprennent nos besoins et nos attentes ; mais aussi, et parallèlement, d'éduquer les consommateurs qui ne perçoivent pas toujours la réalité des efforts faits par les agriculteurs entrant dans des démarches comme l'agriculture raisonnée par exemple. Nous sommes aussi sensibles au fait que les outils et producteurs de la CECAB soient concentrés sur notre région : cela contribue à limiter les transports et les émissions de gaz à effet de serre. En outre, je ne suis pas sûr que nous aurions accompagné à ce niveau la démarche d'une entreprise seule : avec la coopérative, nous avons l'impression d'avoir affaire à des gens différents. Ils ont déjà l'habitude de pratiquer l'échange et la concertation ; cela nous semble de bon augure pour ce que nous voulons faire ensemble. Mais nous resterons vigilants et s'il nous semblait que les choses devaient déraiser, nous saurions le dire ! »

Innovier pour répondre aux nouvelles attentes

Aujourd'hui, assurer l'approvisionnement quotidien de nos concitoyens en pain, légumes, viande ou vin ne suffit plus. Car la demande sociétale se modifie... encore. De l'aliment nous n'attendons plus seulement qu'il nous nourrisse : il doit nous procurer aussi de nouveaux biens ou services, à usage privé ou collectif selon les cas.

Loin de constituer une contrainte, cela peut être source d'innovation ; celle-ci étant entendue dans le sens de l'utilisation nouvelle – parce qu'hier non perçue ou non attendue – d'un produit ou du complexe pays/mode de production/mode de commercialisation qu'il représente. Cette approche ouvre de vastes champs à la conception de biens fortement liés au couple producteur/territoire. Les coopératives peuvent en constituer l'interface et le catalyseur.

Les mentalités évoluent et le comportement du consommateur tend à s'inspirer d'une démarche plus globale : demain nous n'achèterons plus un poulet seulement pour sa saveur et parce qu'il faut manger, mais aussi, selon les cas, parce qu'il nous parle du pays, qu'il certifie avoir épargné au mieux les ressources épuisables que sont l'air, l'eau, l'énergie, ou encore que le respect de l'animal a prévalu tout au long de son cycle d'élevage etc. (voir à ce sujet la notion de « Paniers de bien » citée en bibliographie).

Les notions de proximité, de modes de production ou d'emploi local deviennent centrales et la commande publique (communes, cantines, hôpitaux etc.) est souvent un vecteur efficace de ces évolutions. Il y a là un terreau favorable pour des initiatives communes aux coopératives et aux territoires. Notamment du fait de leur vision partagée de l'espace où elles interagissent. Des coopératives ont déjà investi ce terrain où les attendent les consomma-

EN PROVENCE

Du développement durable faire un atout

Avec 256 adhérents sur deux « caves » et deux bassins – le plateau de Banon Saint-Christol et celui de Valensole – la coopérative SCA3P commercialise plus de 400 t d'huiles essentielles provenant de 6.208 ha de plantes à parfum. Principal metteur en marché en France – un rang auquel elle s'est hissée depuis sa création en 1979 – elle assure 40 % de la production nationale d'huiles



essentielles de lavande et lavandin. Son activité s'étend à d'autres espèces : sauge sclérée, menthe, estragon, hysope et, très récemment, fenouil. A ses acheteurs, elle apporte déjà 4 garanties : l'origine directe de la production, une qualité 100% Haute Provence, une disponibilité perma-

nente et, bien sûr une traçabilité complète. Mais ses responsables souhaitent désormais inscrire cette activité dans les trois dimensions du développement durable : économique, environnementale et sociale. C'est en effet, pour eux, un moyen – peut-être même une condition – pour ancrer de manière pérenne cette production à son territoire, au bénéfice des hommes qui y vivent. Conserver le capital des lavandes – leur image de nature et bien être – est important pour maintenir des activités qui génèrent de nombreux emplois dans les zones rurales. L'Occitane, qui travaille majoritairement à base d'huiles essentielles locales, est, par exemple, le principal employeur du bassin de Manosque.

A ce jour la coopérative a réalisé la phase de sensibilisation (formation au développement durable et à ses enjeux, analyse des performances actuelles). Elle a également fait réaliser un diagnostic « développement durable » qui évalue la pertinence de ses méthodes de travail, l'amplitude des actions menées et leur réussite. Dans une prochaine étape sera élaboré un programme d'actions... avant de valoriser cette démarche auprès de la clientèle. Cette démarche est en adéquation avec l'élaboration, en cours, par la filière, de la charte du développement durable des huiles essentielles françaises de lavande et de lavandin (issues à 60 % de producteurs organisés). Elle l'est aussi avec l'Agenda 21 mis en œuvre dans les Alpes de Haute Provence.

teurs. Ainsi la CECAB, en Bretagne, s'est engagée dans une démarche d'agriculture durable incluant le bien-être animal. Pour la mener, elle associe l'organisation Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV), à sa réflexion. De

son côté la SCA3P, en Provence, a réalisé un diagnostic de développement durable, bientôt validé et prolongé par un plan de progrès, car elle anticipe une condition d'accès au marché. (Cecab page 18)

Marier proximité et organisation

Une partie croissante de nos concitoyens met désormais en tête de ses critères d'achat la proximité d'approvisionnement. Les inventeurs des AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) ont su percevoir et répondre à ce qui est, plus qu'une aspiration, une manière pour l'acheteur de manifester son choix de vivre

dans le territoire où il se sent bien, en y cultivant un lien fort avec ceux qu'il y côtoie, notamment les agriculteurs.

Dans la pratique, bien des coopératives savent, elles aussi, faire cohabiter circuits courts et circuits longs dans un esprit de synergie et de complémentarité. Combien de citadins ont décou-

vert, sur le lieu de leurs vacances, un produit vendu au magasin fermier du lieu, mais ne doivent qu'à l'existence de circuits longs la possibilité de le déguster à nouveau une fois de retour chez eux ? A Noirmoutier, par exemple, la Coopérative des producteurs de pommes de terre concilie ces deux aspects. (encadré haut de page 21)

Lo Cantèl, une construction commune du champ au fournil

Créée en 2002 la filière du pain « Lo Cantèl » associe sur un même territoire des agriculteurs, leur coopérative, des meuniers et des artisans boulangers.

« Le meilleur morceau du pain »... telle est, en occitan, la traduction de l'expression « Lo Cantèl ». Mais autour de la commune de Salvagnac dans le Tarn, c'est aussi le nom donné à une initiative conjointe des acteurs locaux pour mettre en avant et ensemble leurs savoir-faire autour du blé, de la farine et du pain. En faire un produit du pays est née d'une idée conjointe de la coopérative de Salvagnac et d'un boulanger de la commune. « Sans cesse à la recherche de valeur ajoutée pour ses adhérents, notre coopérative a vu là une opportunité de valoriser le travail de qualité qu'elle fait avec eux sur ses blés » explique Martial Chandeysson vice président de l'association « Lo Cantèl ».

Bâtir cette filière n'a pas été simple : il y a beaucoup de pains spéciaux sur le marché ; en lancer un nouveau n'était pas évident. Des agriculteurs s'y sont pourtant impliqués aux côtés de leur coopérative, de meuniers, de boulangers. Ensemble, ils ont créé une association pour conduire et gérer la démarche. Ils ont défini les cahiers des charges qui démarqueraient « Lo Cantèl » tout en lui assurant une traçabilité complète, du champ au fournil. On a même réalisé des tests auprès de consommateurs

pour définir ce que représentait dans leur esprit le « pain tarnais ».

Un travail reconnu

Sept ans plus tard, il faut, avouent ses initiateurs, régulièrement ranimer cette flamme : « On constate parfois un manque d'attachement de certains acteurs à notre terroir... et certains boulangers n'ont pas toujours le temps d'expliquer la démarche comme il le faudrait. » Pourtant les résultats sont réels, avec des compléments de prix aux agriculteurs livrant le blé « Lo Cantèl » et - on peut le supposer - une plus-value pour les boulangers qui en font du pain. Du côté de la coopérative aussi le bilan est perçu comme positif. « Nous avons créé là une filière courte, très réactive. Au contact direct avec les meuniers et les boulangers, il est plus facile de s'adapter à leur demande, d'améliorer les mélanges de blés ou de farine dans un délai très court s'il en est besoin ». La coopérative de Salvagnac s'y retrouve aussi en termes d'image : « Cela lui a permis de prouver son dynamisme et les potentialités



Fruit d'une démarche commune entre agriculteurs, coopérative, meuniers et boulangers, « Lo Cantèl » a aussi été testé par des consommateurs.

de son centre de travail du grain. Du coup, des meuniers de la région nous appellent aujourd'hui pour acheter des mélanges de blés bien précis pour satisfaire des demandes spécifiques. »

Ceux qui se sont engagés dans cette initiative soulignent ses effets sur le maintien de l'emploi local ou encore l'intérêt de proposer des produits du terroir à des consommateurs qui semblent de plus en plus s'y intéresser. A preuve : la coopérative souhaite maintenant lancer « Fleur d'Autan », un pain également issu d'une filière courte, mais certifié CRC® à toutes les étapes et pas uniquement au niveau des variétés.

Une filière courte... mais organisée

L'association créée autour du pain « Lo Cantèl » réunit actuellement une dizaine d'agriculteurs, la coopérative de Salvagnac, 3 meuniers et une vingtaine de boulangers tarnais (ils étaient 5 au départ). Chacun respecte un cahier des charges précis.

Des variétés de blés spécifiques sont sélectionnées par la coopérative. Il s'agit de blés CRC® (Cultures et ressources contrôlées). Des audits et contrôles sur ces blés sont effectués au cours de l'année par des organismes certificateurs. L'agriculteur les cultive dans le respect du cahier des charges de l'agriculture raisonnée, avec une attention particulière aux questions d'environnement (délais avant récolte, contrôle du pulvérisateur, analyses de terre pour ajuster les besoins en fertilisation etc.)

Les meuniers assurent un pétrissage et une fermentation lente afin de garantir le développement des arômes et une très bonne conservation du pain.

L'artisan boulanger suit lui aussi un cahier des charges précis et respecte une recette traditionnelle (farine, eau, sel, levure boulangère) validée en lien avec l'Institut technique du pain à Rouen.

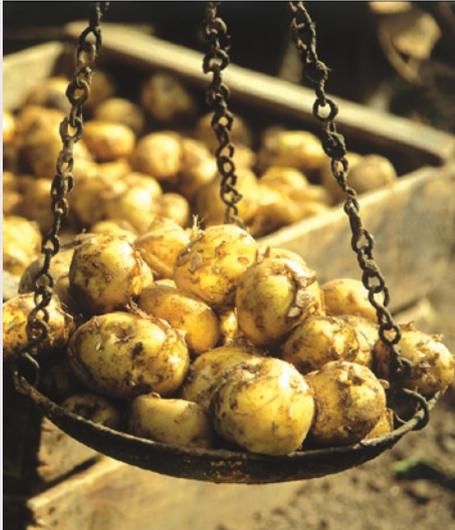
Paroles d'acteur

Laurence Bousquet, Chambre des métiers du Tarn

« Qu'une coopérative le fasse, ce n'est pas anodin ! »

« A l'origine, c'est le « tandem » constitué de la coopérative et d'un boulanger très motivé qui, avec l'appui de la Chambre des métiers, a sensibilisé le syndicat des boulangers. Le plus intéressant a été cette étape de construction partagée. Les séances de travail rassemblaient agriculteurs, meuniers, artisans boulangers, coopérative... L'enjeu, pour les boulangers était de s'ancrer de plus en plus dans le développement durable en répondant aux attentes de leur clientèle grâce à un produit local et de qualité qui identifie et valorise tous les acteurs d'une filière. Accompagner ce type d'initiative entre tout à fait dans les compétences d'une Chambre des métiers ; nous travaillons par exemple en ce moment à un projet similaire, sur la filière porcine. Bien sûr, il n'est pas forcément évident de mettre autour d'une table des acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. En outre un tel projet doit trouver sa place là où existent déjà d'autres circuits bien implantés. Et puis, mobiliser dans la durée n'est pas évident : en entreprise individuelle, les artisans boulangers manquent souvent de disponibilité pour participer à des événements de promotion collective auxquels ils ne sont pas toujours accoutumés. Dans ce contexte, il n'était pas anodin qu'une coopérative soit à l'origine de « Lo Cantèl » : ce type d'entreprise offre en effet une dynamique collective favorable aux projets de filière. Cette expérience reste très pertinente et très positive : on a construit là une filière durable associant les enjeux environnementaux, économiques et les ressources humaines d'un même territoire. »

Promouvoir ensemble toutes les « Saveurs de l'île »



Autour de la pomme de terre de Noirmoutier, on a su marier circuits courts et circuits longs.

Qui dit Bonnotte dit Noirmoutier. La réputation des pommes de terre de cette île, au sud de l'Estuaire de la Loire, est si grande que l'on en ferait presque un dicton ! D'autres variétés retenues au fil du temps par les insulaires – Sirtema, Charlotte, Lady Christl – ont chacune son calendrier et ses adeptes. Ici, on a compris dès l'après-guerre l'intérêt de s'organiser : née en 1945, la Coopérative agricole de Noirmoutier regroupe aujourd'hui 38 adhérents (la quasi-totalité des producteurs de l'île), pour 450 ha. Avec un chiffre d'affaires de 12 M€, elle traite une production annuelle de 13 000 tonnes – sous référentiel Agri Confiance® – et emploie 21 personnes (plus 50 autres en saison).

La coopérative a su associer et valoriser deux circuits de commercialisation qui n'ont rien d'antagoniste : tout en exportant ses primeurs au-delà des frontières, elle tient à vendre aussi sa production dans son propre magasin. Sur cette île à la fois très touristique et reconnue comme site remarquable du goût pour ses marais salants et ses pommes de terre primeurs, toutes les productions – nées d'une histoire rythmée par le ramassage du goémon et les travaux des champs, et d'un patrimoine reconnu – agissent aussi en synergie. Ainsi les Coopératives des produits phares de Noirmoutier – huîtres, sel, pêche (turbot) et pommes de terre – travaillent ensemble à la promotion de leur terroir. Elles se sont pour cela associées au sein de « Saveurs de l'île »⁽¹⁾. Outre les pommes de terre, le magasin de la coopérative propose ainsi des melons, tomates, courgettes, ainsi

que les autres fleurons de « Saveurs de l'île » : sel, soupe de poissons etc. « Cette démarche de promotion globale des valeurs et saveurs de l'île ne peut que bénéficier à tous et à chacun », disent ses responsables.

(1) <http://www.noirmoutier-saveurs.com>

L'identité locale, bien commun à cultiver ensemble

Cette question de la proximité est presque indissociable de l'identité du territoire. Elle est souvent ressentie et vécue avec force et passion par ceux qui y vivent. Mais l'expliquer et en déceler les composantes précises est complexe. Trouver en quoi les éléments culturels, originels et originaux, traditionnels et contemporains, ancrés localement et ouverts sur le monde, font la différence dans l'esprit du consommateur/citoyen, et est essentiel pour le producteur. Mais cette recherche doit s'étendre à ce qui fait l'identité même de la structure qui y réfléchit. C'est un travail auquel s'attaque la coopérative Le Moulin de la Roque (AOC Bandol).

(encadré haut de page 23)

Cette démarche gagne souvent à être élargie, voire portée simultanément par les autres acteurs dudit territoire. C'est l'approche qu'ont les responsables de la Cave de Cabrières d'Aigues. Avec la conviction que le projet qui découlera de leur réflexion – en cours – aura des retombées sur l'ensemble des acteurs économiques ou sociaux du Parc du Luberon, au cœur duquel ils sont installés.

(encadré ci-contre)

Cette expérience, des coopératives l'ont déjà vécue, comme autour de la filière locale du pain Lo Cantèl, initiée dans le Tarn par la coopérative de Salvagnac avec d'autres acteurs socioprofessionnels et le soutien de la collectivité.

(Lo Cantèl page 20)

DANS LE VAUCLUSE

D'un terroir identifié cultiver la valeur

Installée dans le Parc naturel du Luberon, la Cave coopérative de Cabrières réunit 40 adhérents sur 295 ha. Elle vinifie 15.000 hl de vins, pour moitié AOC Luberon et pour moitié vins de pays. Aujourd'hui, seuls 2.000 hl sont mis en bouteilles, dans le cadre d'un partenariat avec un négociant et un domaine. L'essentiel de la production est donc vendu en vrac, dont le bas niveau de prix depuis 5 ans, rend insuffisants les résultats économiques de la structure (2 salariés). C'est d'autant plus dommage que la coopérative travaille sur un terroir reconnu, sur un vignoble dont les surfaces progressent, tout comme le nombre d'adhérents, dont récemment plusieurs jeunes. Au terme d'une longue réflexion, ces viticulteurs ont écarté l'idée de fusionner avec d'autres et choisi de conserver une coopérative autonome mais d'en développer la valeur ajoutée. L'idée est de s'appuyer sur l'identité de leur vignoble et sa situation exceptionnelle au sein du Parc naturel régional du Luberon, lui-même intéressé par l'oenotourisme et les circuits courts de commercialisation.

Pour aller plus loin, il fallait avant tout moderniser l'outil technique, un investissement réalisé en 2009. La démarche se poursuit désormais, en lien avec de multiples partenaires, dont la mairie de Cabrières, le Parc, les Conseils régional et général et France Agrimer. Les contours du projet, et son mode de gouvernance (en lien avec les autres acteurs locaux), sont encore à préciser. Mais il devrait notamment passer par la création d'un magasin de vente, et par des « attracteurs », par exemple une salle, mise à disposition d'associations locales et d'évènements divers, et des points d'intérêt environnementaux (sentiers de découverte, exposition dans les locaux du Parc naturel etc.)

Le changement envisagé est à la fois ambitieux et considérable pour ces viticulteurs, prêts à accepter une diminution transitoire de leurs prix d'apport afin de le mener à bien. Mais ce faisant ils montreront que la valorisation de caractères identitaires qu'ils partagent avec les autres acteurs de leur territoire est le moyen de maîtriser leur avenir.

En déplaçant leur chai, ils créent de nouveaux biens

A l'étroit Le Cellier des 3 Collines doit être déplacé. Ce transfert confortera les projets urbains des élus et permettra d'élargir l'offre en produits du pays.

« Nous devons réagir et tirer avantage des inconvénients de notre situation » confie Alain Dupuis, président du Cellier des 3 Collines. Cette entité – qui réunit désormais 103 adhérents pour 15.000 hl et 1,8 M€ de chiffre d'affaires - est née de la fusion de deux coopératives viticoles de petite dimension, installées sur deux sites, en plein centre de Draguignan et du village de Flayosc. Sous la pression foncière – très importante dans cette zone du Var – le vignoble diminue. Et les quantités traitées ne permettent pas d'envisager la modernisation sur place de l'outil de vinification, enclavé et parfois perçu comme une gêne par le voisinage. D'où le projet des responsables coopératifs : relocaliser le chai de vinification sur un terrain cédé par le Conseil Général, hors zone urbaine mais sur un axe passant.

La faisabilité financière de l'investissement passe par la cession des deux sites actuels aux communes. Ce peut être, pour elles, une opportunité de résoudre certaines problématiques de développement urbain. L'initiative de la coopérative aura ainsi généré une nouvelle forme de bien « social ».

Mais ce montage financier, s'il est nécessaire, ne suffit pas pour boucler l'opération. « En lien avec le Cercle des Vignerons



Préserver l'image territoriale face à une pression foncière croissante

de Provence, notre union de commercialisation, avec laquelle nous sommes engagés dans le programme Agri Confiance®, nous avons donc prévu que le nouveau site de vinification soit aussi une vitrine pour l'ensemble des producteurs de l'union, et pour ses marchés export. Ici, en Provence, l'image territoriale est l'un de nos atouts, y compris sur les circuits longs ».

Le « business plan » commercial s'appuie aussi sur 2 autres magasins de vente afin d'exploiter au mieux le potentiel de ce bassin de population résidentielle et touristique. Mais les producteurs veulent encore élargir leur offre, autour de la notion de « paniers de biens », en ouvrant ces points de vente aux autres productions agricoles du territoire : fruits, légumes, fromages, charcuterie,

miel... « Nous voulons jouer la carte de la proximité et de l'authenticité des produits. Ces ventes en circuits courts, complémentaires de nos autres débouchés, nécessitent cependant l'organisation des producteurs locaux, leur présence sur les lieux de vente lors de journées dédiées. Ce sera le meilleur moyen pour, à la fois, réaliser notre projet, montrer l'intérêt de l'activité agricole dans ce territoire et, in fine, y permettre son maintien ».

Paroles d'acteur

Alain Brissi, premier adjoint au maire de Flayosc

« Garder notre coopérative est une chance »

« Notre commission communale « agriculture et forêt », dont j'ai la charge, suit avec beaucoup d'intérêt le projet de la coopérative. Certes, nous ne disposons que de peu de leviers financiers pour l'accompagner dans ses évolutions, mais nous soutenons sa démarche auprès des différentes instances que peut impliquer le déplacement de la cave vers un lieu plus accessible, notamment Conseil régional, Conseil général et Communauté d'agglomération de Draguignan. En effet, la localisation actuelle de l'unité de vinification, au cœur du bourg, pénalise à la fois son propre potentiel de développement et la fluidité de la circulation ou du stationnement, en lien avec le trafic de camions et de tracteurs. Si ce projet nous permet en outre, via la valorisation du site par un ensemble immobilier associant habitat, commerce et logements sociaux, de remplir les obligations de la commune au regard de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), l'opération aura bénéficié à la collectivité toute entière. Et surtout, alors que la récente fusion de la cave avec une autre aurait peut-être pu amener des décisions différentes, nous aurons la chance de garder notre coopérative sur place ! »



L'identité culturelle, une base pour innover



Innover pour maintenir la viticulture

Située à La Cadière d'Azur (Var), la Cave du Moulin de la Roque réunit 191 adhérents sur le territoire d'appellation Bandol dont elle réalise 20 % des volumes. Avec 10 000 hl de production et 1,4 millions de cols vendus en vente directe, cafés hôtels restaurants, à la grande distribution et à l'export, elle réalise un chiffre d'affaires de 4 M€ et emploie 10 salariés.

Ses dirigeants ont aujourd'hui un objectif : améliorer encore les résultats économiques pour permettre le maintien de la viticulture dans ce territoire. Cette volonté se traduit, suite à la fusion avec la coopérative du Beausset, par un programme d'investissement conséquent : centralisation de la vinification sur un seul site, création d'un magasin de vente sur Le Beausset, création d'un chai barrique, avec centre de conditionnement et espace de vente-dégustation sur Le Castellet.

Ces investissements nécessaires sur trois sites différents posent le problème de la cohésion future de la coopérative et de son image. L'enjeu final de ce projet

est de positionner la coopérative et son produit-phare sur une image identitaire forte et authentique, qui rencontre une attente des consommateurs de vins permettant ainsi une meilleure valorisation des produits.

Une étude d'identité culturelle de la coopérative et de son territoire a ainsi été confiée à un sémiologue. L'objectif est d'en dégager une idée force et d'orchestrer sa mise en scène de manière cohérente dans tous les champs du projet : architecture, marketing, communication... L'innovation de ce projet réside dans sa démarche : en quoi et comment les valeurs d'un territoire, d'une coopérative et d'un produit traditionnel peuvent se révéler pertinentes pour les consommateurs d'aujourd'hui ? Le comprendre permet un positionnement stratégique original, cohérent et valorisant.

Des défis nouveaux à relever dans un cadre collectif

Les exemples, cités plus haut, de la cave de Chautagne ou des conversions au lait bio en Pays de la Loire, illustrent combien, la coopération agricole peut mettre au service des enjeux publics ses débouchés et sa force d'animation y compris technique.

Il en est de même de la recherche d'économies d'énergies ou de la lutte contre les gaz à effet de serre. Les projets des collectivités peuvent non seulement rejoindre, mais parfois dépendre de l'initiative coopérative. Le projet collaboratif conduit par la coopérative Lin 2000 et la Communauté de communes de Grandvilliers (Oise) montre combien ces deux entités avaient partie liée dans l'installation d'une chaufferie collective destinée au chauffage de bâtiments collectifs. La ville y a trouvé des économies d'énergie et les coopérateurs des garanties de pérennité de leur activité. Sans parler de l'impact favorable du projet sur les émissions de gaz à effet de serre grâce à de moindres rotations de camions.

Demain, de telles expériences devraient se multiplier, autour des énergies renouvelables. Et, souvent, le savoir-faire coopératif sera un gage de leur réussite.

D'autres défis sociétaux peuvent être relevés, avec pertinence, par le dialogue puis l'action commune entre collectivités et coopératives agricoles.

EN PICARDIE

Autour du chauffage, un projet collaboratif de territoire

Coopérative de teillage, Lin 2000 est implantée à Grandvilliers (Oise). Il y a quelques années, en vue de sécuriser l'activité et la rémunération de ses adhérents, elle a cherché à mieux valoriser les anas, un coproduit qui représente 45 % du poids initial du lin, soit, ici, 7 000 t/an. Ses débouchés traditionnels – panneaux de particules ou litière pour chevaux – se situaient surtout à l'export (Belgique, Allemagne), nécessitant de nombreuses rotations de camions (jusqu'à 300 par an vers l'Allemagne pour la litière). Soucieuse d'inscrire ses activités dans la perspective du développement durable, la coopérative a cherché des débouchés plus proches, voire locaux. Sa réflexion a rencontré celle des élus de la communauté de communes et de la commune de Grandvilliers, à la fois en phase de renouvellement de leurs équipements de chauffage, et désireux de réduire leur dépendance aux énergies fossiles (et à leur coût).

Ainsi est né – en 2006 – un projet collaboratif de territoire. Chez Lin 2000 a été installée une chaufferie polycombustible de grande capacité. Elle brûle les anas de lin, mais aussi, au gré des besoins, d'autres produits ou co-produits tels la paille de céréales ou le bois. Parallèlement, la ville de Grandvilliers a construit un réseau de chaleur relié à cette chaufferie et qui, depuis septembre 2009, assure le chauffage de la piscine et des 230 logements HLM. Y seront progressivement raccordés l'hôpital (192 lits), le collège (500 élèves) et le lycée (230 élèves + un internat), et même une trentaine de maisons d'un éco-quartier.

Ce partenariat entre une coopérative et la principale collectivité de son territoire contribue à stabiliser la filière lin et favorise les liens entre les citoyens et les agriculteurs désormais reconnus à la fois comme acteurs économiques et producteurs d'énergie renouvelable. Il apporte aux collectivités une solution de chauffage économique, pour partie déconnectée des fluctuations du prix du pétrole.

C'est le cas, on l'a vu plus haut avec la Sicamaf, autour de la gestion du foncier et de l'aménagement de l'espace. D'autres problématiques peuvent aussi être abordées ensemble. Ainsi, dans le Var, où – par le dialogue entre coo-

pérative et élus locaux – on essaie de concilier les décisions d'investissement de Cellier des trois Collines avec des objectifs d'urbanisation harmonieuse et de services à la population. (Le Cellier des 3 Collines page 22)

Autour du bois énergie, associer tous les acteurs

Valoriser une ressource locale – le bois énergie – en impliquant dans une même structure agriculteurs et autres acteurs publics et privés, c'est ce que l'on a fait en Pays de Haute Mayenne.

Depuis plus de 20 ans en Mayenne, dans le fil d'initiatives du réseau des cuma, on observe un réel engouement pour le « bois énergie ». Les installations de chaudières automatiques au bois s'y sont multipliées, notamment chez les agriculteurs, mais, ici et là aussi, pour chauffer des bâtiments collectifs.

Le Pays de Haute Mayenne, au nord du département, est l'un des secteurs où le potentiel de développement est important. Une étude de la fédération départementale des cuma l'évalue à près de 60.000 t/an de bois, dont 28.500 t issues



de l'entretien du bocage, 14.000 t de la gestion des forêts, et 15.000 t des co-produits de scieries.

Mais, pour faire de ce gisement une source de valeur ajoutée durable, et garantir à terme l'approvisionnement des projets « bois-énergie », il est apparu essentiel de structurer et sécuriser une filière spécifique.

D'emblée, les acteurs locaux ont voulu associer tous les partenaires à cette réflexion : collectivités locales, futurs utilisateurs, agriculteurs, propriétaires forestiers, cuma, industriels du bois, monde associatif et de l'insertion etc. Les enjeux liés à l'environnement et l'emploi étaient aussi affichés comme majeurs.

Une Scic et un réseau de plateformes

Dans la pratique, et à l'issue des études et concertations préalables, une Scic (Société coopérative d'Intérêt collectif), a été créée sous le nom de « Haute Mayenne Bois Energie ». Ce cadre juridique permet d'associer toutes les catégories d'acteurs à l'origine du projet. Cette structure achète les bois de diverses origines : 50 % provenant des scieries, 30 % des plans de gestion des haies des agriculteurs, 15 % apportés par les structures d'insertion (12 emplois à mi-temps). Une partie est ac-

quise sous forme déchiquetée (souvent par recours à la cuma départementale de déchiquetage), une autre en bois bûche. Parallèlement s'est mis en place un réseau de plateformes de regroupement de ce combustible, afin de privilégier un approvisionnement de proximité... et de limiter les consommations d'énergie et les rejets de gaz à effet de serre. L'investissement initial y est réalisé par les collectivités locales qui mettent ensuite gratuitement ces plateformes à la disposition de la Scic pour 3 années.

Le mouvement coopératif agricole – et notamment les cuma – a joué ici un rôle essentiel pour sensibiliser à l'intérêt du bois énergie en Nord Mayenne. Mais l'idée de s'ouvrir aux autres acteurs du territoire, en ayant recours à un mode d'organisation innovant et multi partenarial, a permis d'inscrire comme un enjeu collectif la dynamique du bois énergie.



Aujourd'hui...

La Scic Haute Mayenne Bois Energie regroupe 5 catégories de sociétaires :

- 9 représentants des fournisseurs de bois ;
- 9 représentants des usagers
- 5 représentants des Etablissements publics de coopération intercommunale,
- 2 représentants des salariés,
- 15 partenaires et membres de soutien

Elle compte à ce jour 3 plateformes de regroupements du bois dans le but d'approvisionner des chaudières individuelles ou collectives (réseau de chaleur, lotissement, écoles, piscine, centre culturel, hôpital, logements sociaux).

... et demain

En 2009/2010, la Scic Haute Mayenne Bois Energie a approvisionné 9 projets pour un tonnage total de 1.566 t.

A l'horizon 2013/2014, le tonnage prévisionnel est de 5.120 t pour 15 chaudières.

Une quatrième plateforme devrait voir le jour à l'est du Pays.

Paroles d'acteur

Guy Bourguin, adjoint au maire de Mayenne et vice-président de la Communauté de communes du Pays de Mayenne.

« Une véritable logique de territoire... »

« Pour les membres du comité de pilotage qui a porté ce projet, il y avait là l'opportunité de créer une véritable logique de politique de territoire, d'y conserver de la valeur ajoutée, de créer aussi des liens entre agriculteurs et urbains, tout en contribuant en outre à la qualité de l'eau via le maintien et l'entretien du bocage : tout était lié ! Au fil des échanges, nous avons constaté qu'il y avait d'énormes potentialités et que plein de choses se faisaient.

Petit à petit, les gens ont appris à se connaître. Une vraie dynamique s'est créée autour du projet : des collectivités se sont engagées à installer des chaudières à bois déchiqueté ; un hôpital également. Mais au-delà, il fallait s'organiser. Le choix d'une Scic a permis juridiquement de mettre autour de la table des privés et des publics, d'y associer les salariés à venir, etc. En tant qu'élus, nous tenions à ce que cette structure vive comme une entreprise à part entière. Nous voulions quelque chose de pérenne qui vole de ses propres ailes. Et comme l'apport des collectivités au capital est limité à 20 %, cela fait de la Scic un outil citoyen qui n'est pas porté à bout de bras par les collectivités. Parallèlement, l'engagement du monde coopératif a montré qu'il peut constituer un vrai levier pour des projets de territoire. »

La diversité coopérative, un atout pour agir sur les territoires

Les exemples ci-dessus le montrent : entre coopératives, collectivités et autres partenaires du territoire, les raisons, les occasions d'agir ensemble ne manquent pas. Reste à trouver les schémas d'organisation possibles pour ce faire. Les porteurs de projets ne trouvent pas toujours les lignes de financement adaptées à ces initiatives conjointes d'acteurs d'origines diverses. Et il reste souvent des verrous – juridiques ou organisationnels – à faire sauter pour marier sur un territoire initiatives publiques et coopératives. Pourtant, certains territoires ont su trouver les structures permettant d'agir. Dans l'« arsenal » juridique de l'économie sociale, il est des formules qui gagneraient ainsi à être mieux connues et plus souvent utilisées. C'est le cas des SCIC (Sociétés coopératives d'intérêt collectif) aptes à réunir acteurs publics et privés autour d'un projet de territoire. C'est la formule retenue, par exemple, par les pro-

moteurs de la filière « bois énergie » en Haute Mayenne (voir ci-contre). Ou encore par les agriculteurs et collectivités à l'origine de la relance du chanvre en Vercors. (encadré ci-dessous et Scic HMBE 53 page 24)

Entre cuma, SCA, SICA, ou groupements de producteurs, la diversité coopérative multiplie, on le voit, les modalités d'action potentielles. Mais d'autres types de relations, d'organisation ou de réseaux peuvent être inventés et transposés. « A mon sens, suggère Jean-François Draperi (voir page 5), il devrait être possible d'avancer plus souvent ensemble entre coopération agricole et autres formes de l'économie sociale. » C'est ce qu'ont souhaité faire les coopératives du Languedoc, en bâtissant des partenariats avec leurs « cousins » des mutuelles ou du tourisme social. (Coventis page 4)



Relancer le chanvre dans le Vercors : un but partagé par les élus et les agriculteurs.



Dans l'Isère pour relancer le chanvre, agriculteurs, salariés et collectivités locales se sont associés dans une SCIC.

DANS L'ISÈRE

Une SCIC autour du chanvre bio

Sur le Trièves, un plateau jouxtant le Vercors, élus et agriculteurs ont partagé une même idée : relancer la culture du chanvre. Cette plante, présente il y a longtemps sur place, a en effet bien des atouts, notamment agronomiques. Peu exigeante en intrants, et donc d'un réel intérêt environnemental, elle s'insère bien dans l'assolement, dans la perspective de limiter les retours d'adventices. Le chènevis et l'huile de chanvre ont en outre des qualités gustatives et nutritionnelles en phase avec la demande de bien des consommateurs. Sur ce territoire, où l'agriculture biologique est très présente, 10 agriculteurs cultivent désormais du chanvre sous ce label et sur 30 ha.

Leur démarche s'est structurée en 2009 au sein d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), dont ils constituent l'un des collèges, les 3 autres rassemblant les collectivités locales, les salariés de la structure et des membres de soutien. Cette entité fédère les producteurs et les autres acteurs dans un esprit de partage des risques et des enjeux. Elle permet de gérer la transformation et la commercialisation, mais aussi l'identité territoriale de ce produit via une marque commune. Cette dernière – et les valeurs qu'elle véhicule auprès des consommateurs – a été déterminante dans le développement des ventes grâce auquel de premiers investissements viennent d'être réalisés vers la transformation, hier sous-traitée.

En guise de conclusion

Tout élu, tout responsable économique, tout citoyen le ressent intimement : pour vivre et bâtir l'avenir de tous sur un territoire, il faut en détecter les ressources – actuelles ou à venir – les valoriser, les organiser afin de permettre à chacun d'y trouver sa place. L'histoire et les exemples cités au long de ces pages le montrent : c'est ce que font chaque jour des coopératives agricoles.

Aujourd'hui encore, elles se proposent de continuer à mettre au service du

développement territorial ces principes d'actions et ces savoir-faire acquis durant plus d'un siècle d'histoire coopérative. Elles le feront toujours, bien sûr, en passant par l'élaboration et la commercialisation des produits de leurs adhérents ou l'offre de services car c'est une obligation pour exister économiquement parlant. Mais elles savent que, demain, plus qu'hier, ces produits devront refléter l'identité des territoires où ils naissent. Et ceci dans une conception plus mul-

tiforme et plus moderne d'une identité dont les caractères « citoyens » seront au moins aussi déterminants que l'apparence ou le goût. Cela ouvre le champ à de nouvelles formes d'innovation, moins techniques peut-être, mais sûrement plus sociales ou sociétales.

Cette nouvelle identité ne peut en outre se construire que dans un cadre collectif, en associant un maximum d'acteurs. A qui s'ouvrent, vraiment, de nouveaux territoires de coopération.

Éléments bibliographiques

ANDAFAR,

Les coopératives agricoles et les pays : partenaires du développement agricole et rural,
Septembre 2007

CFCA Actualité,

Coopératives et territoires : des fertilisations croisées,
2003

COLSON François (2004),

Positionnement des coopératives par rapport aux politiques publiques en faveur d'un développement durable des territoires,
Conseil Supérieur d'orientation de la Coopération Agricole (CSOCA),.

DRAPERI Jean-François (2007),

Comprendre l'économie sociale,
éditions Dunod, 272 pages

DRAPERI Jean-François et TOUZARD Jean-Marc

Les coopératives entre territoires et mondialisation, Les Cahiers de l'Economie sociale,
Edition l'Harmattan, 2002

FNCUMA, Fédération des Parcs Naturels Régionaux, CGScop (2005),

Cuma, Parcs et Scop : des valeurs ajoutées,
projet SOQLE.

FOURNIÉ Sandrine (2004),

Contribution du Bilan Sociétal au positionnement territorial des coopératives agricoles : expérience de la Sicaseli,
Mémoire d'Ingénieur, Ecole de Purpan.

FREY Olivier (2009),

Le rôle des entreprises coopératives dans la structuration des filières et des territoires,
Thèse de Doctorat en Sciences Economiques,
Université Paris-Sud XI,
Faculté Jean Monnet.

HIRZAK M., MOALLA M., MOLLARD A., PECQUEUR B., RAMBONILAZA M., VOLLET D. (2005),

Du panier de biens à un modèle plus général des biens complexes territorialisés : concepts, grille d'analyse et question,
l'Harmattan.

CARIOU Y., FOURNIE S., WALLET F. (2006)

Le bilan sociétal : un outil de management pour renforcer l'ancrage territorial et la responsabilité sociale des coopératives agricoles. Revue Développement Durable et Territoires. Consultable sur <http://developpementdurable.revues.org/document1626.html>

Yves CARIOU

« Le bilan sociétal dans la coopération agricole : une démarche participative pour s'ouvrir au territoire »
RECMA, Revue Internationale de l'Économie Sociale, n°290, novembre 2003

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche,

Rapport du groupe de travail « circuits courts de commercialisation », mars 2009.
Consultable sur http://agriculture.gouv.fr/sections/presse/communiqués/developper-circuits/download/File/FichierAttache_2_f0/rapport_du_gt_circuits_courts0409.pdf?nocache=1239975553.84

Remerciements

Ce dossier est un premier recueil qu'il faudra par la suite analyser pour aider les entreprises à réfléchir plus avant, à renforcer leurs actions en faveur du territoire, mais aussi pour susciter l'envie des territoires pour mieux connaître leur tissu coopératif.

Ont contribué à la réalisation de ce document qui a été coordonné par Françoise Ledos et Mireille Riclet :

Françoise Ledos, Isabelle Lesage et Virginie Allaire-Arrivé, *Coop de France Ouest*

Mireille Riclet, Régine Castet et Sandrine Fournié, *Coop de France*

Caroline Ducourneau et Magalie Filhue, *Felcoop*

Céline Collado, *FRCA Limousin*

Frédéric Cordier, *FRCA Provence Alpes Côtes d'Azur*

Fabien Valorge et Christine Ferrier, *FNCUMA*

Claude Floc'h, *FRCA Midi Pyrénées*

Patrick Stehlin, *FRCA Alsace*

Olivier Rives, *FRCA Languedoc Roussillon*

Jean de Balathier et Pierre Pelloux, *FRCA Rhône Alpes Auvergne*

Eve Hilaire, *FNPAPAM*

Carole Ramalingum, *FRCA Réunion*

Yves Cariou, du cabinet Oxymore, nous a aidé à structurer la réflexion

Gwenaël Demont, Atlanpages, a assuré la rédaction finale du document à partir des différentes contributions.

Nous tenons à remercier les différentes coopératives qui ont témoigné dans ce document ainsi que les interlocuteurs représentant des territoires, élus de collectivités territoriales, d'organisations professionnelles, de l'administration... qui se sont pliés de bon gré à l'exercice de l'interview, permettant d'enrichir la réflexion.



Coop de France
43 rue Sedaine - CS 91115 - 75538 Paris cedex 11
Tél. : 01 44 17 57 00 - Fax : 01 48 06 52 08
Email : info@coopdefrance.coop
Site : www.coopdefrance.coop